

Femmes et politique dans le canton de Fribourg 1971 – 2021

50 ans du droit de vote : vers une représentation égalitaire ?

Conseil des Etats : 100 % – Conseil national : 57.1 %
Conseil d'Etat : 14.3 % – Grand Conseil : 33.6 %
Conseils communaux : 26.9 % – Conseils généraux : 33.4 %



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF
Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und für Familienfragen GFB

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

50 ans
Droit de vote
et éligibilité
des femmes

+ = ?

50 Jahre
Frauenstimm-
und
wahlrecht

+ = ?

Est-ce que le harcèlement sexuel
devrait être sanctionné
de façon plus dissuasive ?

Sollte sexuelle Belästigung
mit abschreckenderen Sanktionen
belegt werden?

Votez
Wahlen



Les femmes reçoivent moins de salaire
et font plus de travail non payé :
faut-il leur garantir une égalité financière ?

Frauen erhalten weniger Lohn und erledigen
mehr unbezahlte Arbeit. Soll ihnen finanzielle
Gleichbehandlung zugesichert werden?

Wirklich gleichberechtigt?
Frauen sind trotz gutem
Bildungsniveau in Führungs-
positionen untervertreten.

Est-ce que l'éducation à l'égalité
devrait être obligatoire à tous
les niveaux du programme scolaire ?

Sollte die Erziehung zur
Gleichstellung auf allen Schulstu-
ren obligatorisch sein?

Analyse et rédaction

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF
Tanja Bauer, collaboratrice scientifique universitaire

Traduction

Simone Pieren, DSAS Traduction

Image page de garde et illustrations

wapico, Fribourg et Berne

Mise en page et réalisation

Nathalie Bonferroni, collaboratrice administrative supérieure, BEF

Copyright

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF

Renseignements

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF
Rue de le Poste 1, 1700 Fribourg
+41 26 305 23 86, bef@fr.ch
www.fr.ch/bef

Tirage

Imprimé sur papier 100% recyclé (SAMI). Cette publication est disponible en allemand.

Sommaire

Introduction	5
50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes suisses	6
Représentation des femmes en politique dans le canton de Fribourg	12
Niveau national	13
- Conseil des Etats	13
- Conseil national	16
Niveau cantonal	22
- Conseil d'Etat	22
- Grand Conseil	26
- Préfectures	31
Niveau communal	33
- Exécutifs et législatifs communaux	34
- La Broye	36
- La Glâne	40
- La Gruyère	44
- La Sarine	48
- Le Lac	54
- La Singine	58
- La Veveyse	62
Conclusion	64
Recommandations	66



A l'occasion du jubilé du droit de vote et d'éligibilité des femmes suisses, le BEF a organisé une action en ville de Fribourg intitulée « Vraiment égales ? » afin de faire voter symboliquement la population sur les avancées en matière d'égalité depuis les 50 dernières années.
Photo de l'inauguration, le 7 juin 2021

Introduction

Depuis 50 ans, les femmes en Suisse ont le droit de vote, le droit d'élire et d'être élues. Ce n'est certes pas un jubilé que l'on peut célébrer fièrement. La Suisse se situait, et de loin, parmi les derniers pays à devenir une démocratie prenant aussi en compte les femmes, donc la moitié de la population. Les femmes sont entrées dans un monde de politique institutionnel - façonné par les hommes pour les hommes - et dans lequel elles ont dû se faire une place.

Pour rendre visible ce chemin à travers les décennies, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) a réuni les données disponibles depuis 1971 et publie des statistiques après chaque cycle électoral. C'est un travail de longue haleine, qui offre la possibilité de suivre l'évolution de la représentation des Fribourgeoises au sein des différentes instances politiques. Ce travail statistique est enrichi avec des informations supplémentaires et par des recommandations concernant l'égalité en politique.

Force est de constater lors de cette troisième publication, que même après 50 ans, nous vivons encore des « premières fois ». Ainsi, suite à la Grève des femmes* / grève féministe, la première femme a été élue au Conseil des Etats pour y représenter le canton de Fribourg lors des élections nationales de 2019. En 2021, pour la première fois également, une femme devient Préfète d'un district du canton de Fribourg.

Est-ce que nous allons donc lentement mais sûrement vers l'égalité en politique ? L'évolution de la représentation des femmes en politique dans le canton de Fribourg le démontre clairement : il n'y a pas d'améliorations linéaires, mais des situations très contrastées, des résultats électoraux jonglant entre améliorations et déceptions.

Même après 50 ans, cela n'est toujours pas « normal » d'être femme en politique. Ce n'est ancré ni dans les normes, ni dans les règles. Dès lors, la représentation féminine reste directement liée à l'opinion publique et s'avère ainsi volatile et fragile. Tant que l'égalité en politique apparaît sous les projecteurs, tant que la question de la représentation est posée, il y a des avancés. L'histoire de l'égalité en politique est donc toujours accompagnée, stimulée et intimement liée aux mouvements sociaux qui ont le mérite de politiser les femmes et de sensibiliser la population.

Ainsi, les élections nationales en 2019 se sont déroulées sous l'impact de la Grève des femmes* / grève féministe. Cela a clairement soutenu des avancées au niveau de la représentation des femmes. Toutefois, dès que la pression publique diminue, on ne peut que constater des reculs, voire des dégringolades. Ainsi, au niveau cantonal, il y a une femme uniquement au gouvernement et un tiers des député-e-s au Grand Conseil sont des femmes. On est encore loin de la parité.

Le travail statistique du BEF le démontre : des améliorations sont possibles et indispensables pour une démocratie qui se revendique d'être la meilleure du monde.

Geneviève Beaud Spang
Responsable du BEF

1 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes suisses

Si le droit de vote des femmes est aujourd'hui une évidence, le partage des responsabilités politiques demeure un combat. A l'occasion du 50ème anniversaire du suffrage universel, la Conférence romande des bureaux de l'égalité (EGALITE.CH) a publié un ouvrage abordant à la fois les aspects historiques, les freins et les leviers pour l'accès des femmes au pouvoir politique, mais également le rôle joué par les différentes actrices et acteurs institutionnels comme les bureaux de l'égalité. Résumé et amuse-bouche d'un ouvrage riche en réflexions et perspectives.

L'année 2021 ne marque pas seulement les 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse, mais également les 40 ans de l'inscription du principe d'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution fédérale, les 30 ans de la première Grève des femmes, et les 25 ans de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'égalité (LEg). A l'occasion de ce moment spécial, EGALITE.CH a publié un ouvrage avec dix contributions écrites par des personnes de divers horizons – académique, militant et des bureaux d'égalité (plus d'informations concernant l'ouvrage se trouvent dans l'encadré ci-après).

Sphère publique – sphère privée

Tout au long de l'ouvrage, les différentes auteur-e-s rappellent la structure genrée de la société qui façonne notre vie, tant politique, professionnelle que familiale, et qui exerce un impact sur la représentation des femmes en politique, leur participation et leur pouvoir au sein des institutions démocratiques. Comme le disent Sabine Kradolfer et Marta Roca i Escoda, responsables de la coordination scientifique de l'ouvrage : « *Au niveau sociétal, la Suisse se caractérise par un régime de genre traditionnel où prévaut encore partiellement le modèle du « male breadwinner (« l'homme gagnepain ») renvoyant les femmes au rôle du « caregiver », celles qui « prennent soin » en instaurant ainsi une délimitation claire entre sphère publique et sphère privée.* »¹

Elles rappellent que le régime genre traverse non seulement la société dans son entier, mais il s'exprime également dans les comportements individuels et les processus organisationnels ou institutionnels². Ce sont des dimensions importantes pour comprendre les luttes passées et les défis actuels des femmes en politique en Suisse, car c'est la « scène » devant laquelle « se joue » l'égalité en politique.

Droit, pouvoir et représentation

A l'aube de l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes, il est apparu que le combat n'était pas fini. Zoé Kergomard parle d'une « douche froide » pour les militantes, fin octobre 1971 lors des premières élections nationales avec participation des femmes : « *Au moment même où les médias suisses et internationaux célèbrent en grande pompe ce vote historique et l'élection des premières parlementaires, les actives suffragistes font le décompte amer de leurs déceptions. Dans Femmes Suisses, la vaudoise Simone Chapuis-Bischof rappelle le piètre bilan de son canton pourtant « pionnier » qui ne compte aucune élue à Berne et fait part de témoignages rapportant que, dans tel ou tel bureau de vote, des hommes ont simplement biffé les candidates des listes.* »³ Ce jour, seulement 11 femmes ont été élues au Conseil national. Parmi elles se trouvait notamment Liselotte Spreng (PRD), première Fribourgeoise élue au Conseil national.

L'accès à la sphère politique n'était pas et n'est toujours pas automatique pour les femmes, et le partage du pouvoir ne se fait pas facilement. Fabienne Amlinger démontre les règles du jeu du pouvoir politique et les défis particuliers posés aux femmes. Elle mentionne que les asymétries de pouvoir spécifiques au genre subsistent encore aujourd'hui : « *Plus l'organe politique est important, moins les femmes y sont représentées – cette formule reste valable en de nombreux lieux. Certes, il faut souligner que grâce aux femmes (...) des thèmes nouveaux ou négligés auparavant ont été inscrits à l'agenda politique, comme la légalisation de l'interruption de grossesse, le nouveau droit matrimonial, l'assurance maternité ou la poursuite pénale du viol commis au sein du couple marié, pour ne citer que quelques exemples. Mais il reste encore beaucoup à faire avant que le rapport de force politique entre les deux sexes ne se présente comme équilibré.*

1 Sabine Kradolfer, Marta Roca i Escoda (Eds). Femmes et politique en suisse. Luttes passées, défis actuels, 1971 – 2021. Neuchâtel : Éditions Alphil, 2021, p. 17

2 Ibid

3 Idem, p. 60

L'examen des cinquante dernières années montre que cela vaut la peine de se battre. »⁴

La longue vie des clichés

A ces défis s'ajoutent les obstacles symboliques à la reconnaissance des femmes en politique. Stéphanie Pahud met en lumière ces clichés : « Il est primordial de rendre conscients les imaginaires qui sous-tendent non seulement les pratiques politiques, mais aussi les représentations de la politique ainsi que de ses actrices et acteurs »⁵. Elle démontre l'évolution et aussi la persistance des clichés vis-à-vis des femmes en politique, et attire l'attention sur une série de représentations emblématiques des femmes politiques à l'exemple de Lise Girardin, Doris Leuthard ou Simonetta Sommaruga. Stéphanie Pahud fait le constat : « Du côté des descriptions des femmes politiques, ni le naturalisme ordinaire ni le lien entre l'apparence physique des femmes et leurs convictions/compétences n'ont disparu, mais ils sont en revanche conscientisés, et la double contrainte – assumer sa féminité pour ne pas perdre en « séduction », tout en masculinisant son image pour gagner en autorité – est parfois thématisée. »⁶ Et pour conclure : « (...) nous sommes loin d'être enfermée-s dans un « conditionnement » social : notre vision du monde et nos expériences ne cessent de se modular. Pour contrer les assignations de genre/de sexe, il est ainsi fondamental de chercher des moyens non seulement pour favoriser une « appropriation critique », par chaque individu, des éléments qui déterminent ses choix ainsi que sa trajectoire identitaire, mais aussi pour inciter toute personne à exprimer sa voix, entre autres dans un espace politique. »⁷

Les bureaux de l'égalité – une histoire de luttes toujours en cours

Rendre visibles les clichés et stéréotypes et faire évoluer les mentalités, c'est une des missions des bureaux de l'égalité. Pour la première fois, dans cet ouvrage, l'histoire des bureaux romands est retracée, en se basant à la fois sur des documents et sur des récits des pionnières.

Fribourg a été le dernier canton romand à se doter d'un bureau en 1994⁸. Stefanie Brander, auteure de ce chapitre,

rappelle : « Comme la plupart des bureaux romands, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) est d'abord créé pour une période provisoire de cinq ans. (...) Au moment du premier bilan, le bureau est félicité pour son travail par le Grand Conseil, mais il est à nouveau prolongé pour cinq ans, avec la promesse d'un futur ancrage légal. Malgré cette fragilité, le bureau peut toutefois compter sur un soutien politique bienveillant de la part des milieux politiques du centre grâce à son double mandat [égalité et famille] et il reste l'un des bureaux romands le moins contestés. Kathrin Karlen Moussa souligne l'importance des alliées qu'elle avait trouvées auprès des organisations féminines et au sein de la Commission cantonale pour l'égalité et la famille, mais aussi auprès de certains services. »⁹

50 ans du droit de vote des femmes

Que pensaient les Suissesses et les Suisses à l'heure du vote ? Quel chemin parcouru ?

Projection de vidéos d'archives suivie d'une discussion avec :

- Anne-Françoise Praz, Historienne et Professeure ordinaire à l'Université de Fribourg
- Thérèse Meyer-Kaelin, Politicienne, Ancienne syndique, Députée et Conseillère nationale

Mercredi 13 octobre 2021, 18h30 au CO de Bulle

Entrée libre : selon prescriptions sanitaires fédérales en vigueur (certificat COVID)
Également en direct (ou en différé) sur : facebook.com/BEF.Fribourg



Affiche de la projection d'images d'archives du 7 février 1971

4 Idem, p. 80

5 Idem, p. 97

6 Idem p. 95

7 Idem p. 97

8 Idem, p. 149

9 Ibid

Stefanie Brander met en valeur les dossiers et projets que le BEF a mis en œuvre : « *Le bureau propose une prestation d'informations aux familles très prisée par la population jusqu'à ce jour*¹⁰. Il s'investit très activement pendant sa période probatoire dans l'un des premiers projets pour l'égalité salariale dans une administration cantonale, basé sur une méthode d'évaluation des fonctions recommandée par le Bureau fédéral. (...) Avec ses cheffes successives, Regula Kuhn-Hammer et Geneviève Beaud Spang, le bureau s'engage pour une meilleure représentation des femmes dans l'administration cantonale et dans la politique, il se voit attribuer la responsabilité de la coordination de la lutte contre les violences conjugales dans le canton ainsi que la lutte contre le harcèlement sexuel au travail. Geneviève Beaud Spang et Barbara Ruf, cheffe du Bureau de l'égalité du Canton de Berne, prennent aussi en main, ensemble, la survie, puis la coordination, pour toute la Suisse, de la journée Futur en tous genres. »¹¹

Le tour d'horizon de l'histoire des différents bureaux de l'égalité démontre que « *l'égalité se construit – et se défend* »¹² Stefanie Brander conclut : « *Aujourd'hui, les bureaux romands sont beaucoup plus présents dans l'arène publique que durant les années pionnières. Ils ont gagné en respect, en visibilité et en légitimité. Plus que jamais, leur expertise et la professionnalité de leurs équipes sont importantes pour que les politiques publiques se façonnent dans le respect des droits fondamentaux. Car rien n'est jamais acquis et l'histoire montre que les progrès en matière d'égalité ne sont pas linéaires et ne se font pas tout seuls, mais qu'ils sont tributaires de changements de société et ont besoin d'efforts politiques volontaires.* »¹³

Et maintenant ?

« *Le 14 juin 2019, une vague violette submerge toute la Suisse, bloquant le pays une journée entière. Moments de joie, moments de lutte, cris, danses, slogans, banderoles... la grève féministe n'est pas près de disparaître de nos mémoires.* »¹⁴ Un nouveau chapitre de l'histoire en matière d'égalité a été écrit ce jour-là et s'inscrit ainsi parfaitement dans la logique des conclusions des différentes contributions de l'ouvrage, qui mettent en avant l'évolution de l'égalité comme des moments militants, d'engagements et d'institutionnalisation d'un côté et des douches froides et des moments de « *backlash* » de l'autre.

L'ouvrage donne la parole à la coordination romande de la Grève féministe et des femmes*. Dans une carte blanche, le collectif « *montre comment le mouvement est né, comment la colère des femmes* a pu s'exprimer dans les 19 revendications du Manifeste*¹⁵ pour se transformer en force de mobilisation et comment les collectifs ont fonctionné en expérimentant de nouvelles manières de s'organiser, laissant libre cours à l'inventivité des femmes*. »¹⁶

Dans sa conclusion, EGALITE.CH se réfère à cette mobilisation historique : « *Les mouvements tels que la Grève des femmes*/Grève féministe ont donné un souffle nouveau à l'engagement de la société autour des enjeux d'égalité. Cette mobilisation a permis d'impliquer des nouvelles générations autour de l'agenda féministe. L'engagement institutionnel des bureaux de l'égalité et les mobilisations citoyennes convergent et se renforcent mutuellement pour œuvrer en faveur d'actions qui se situent dans la continuité du chemin initié par les femmes qui nous ont précédées, ceci afin de construire une société plus juste où l'égalité complète dans les faits pourra être réalisée.* »¹⁷

Et comme le rappelle Stefanie Brander : « *La liberté, la justice et l'égalité sont des valeurs fondamentales de la démocratie. Mettre l'égalité en sourdine, c'est mettre la démocratie en question.* »¹⁸

C'est dans cette optique que les chapitres suivants dressent un bilan de la représentation des femmes fribourgeoises en politique pour toutes les instances fédérales. Car l'égalité en politique est un enjeu démocratique.

10 Le classeur des familles et aujourd'hui en ligne : www.familles-fribourg.ch

11 Idem, p. 150

12 Idem, p. 163

13 Ibid

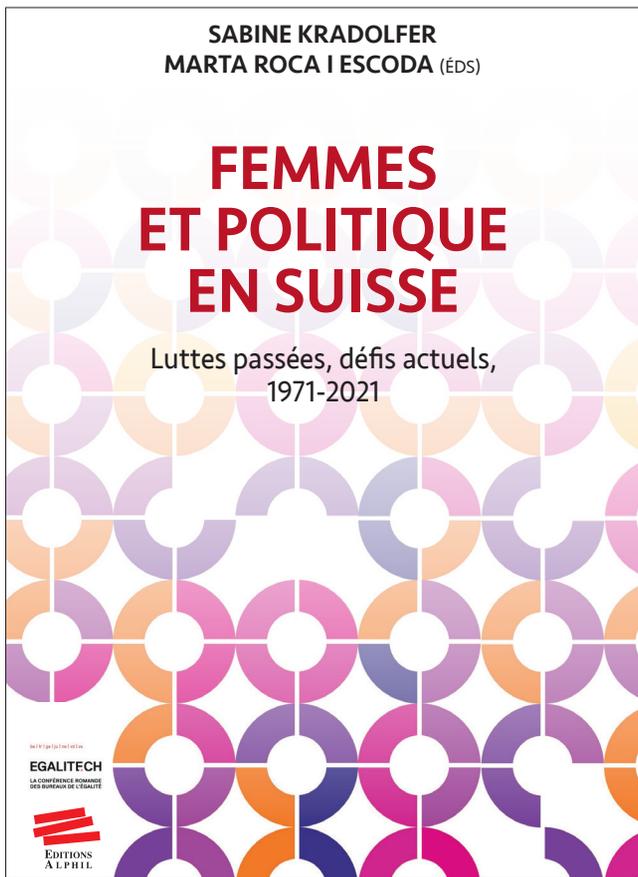
14 Idem, p. 169

15 www.grevefeministe.ch/wp-content/uploads/2021/01/manifeste_greve-14.06.19.pdf

16 Idem, p. 184

17 Idem, p. 192

18 Idem, p. 164



Livre édité par la Conférence romande des bureaux de l'égalité, EGALITE.CH, éditions Alphil, 2021

Femmes et politique en Suisse. Luttes passées, défis actuels, 1971-2021

A l'occasion des 50 ans du droit de vote des femmes en Suisse, la Conférence romande des bureaux de l'égalité (EGALITE.CH) a publié un ouvrage intitulé « Femmes et politique en Suisse. Luttes passées, défis actuels, 1971-2021. » Ce livre retrace la présence et la représentation des femmes dans l'espace politique en Suisse, avec un regard rétrospectif sur les cinquante dernières années, tout en s'interrogeant quant aux défis qui restent à relever.

Fruit d'une collaboration entre EGALITE.CH et les Editions Alphil, sous la coordination scientifique de deux spécialistes dans ce domaine, issues du monde académique : Sabine Kradolfer et Marta Roca i Escoda, cet ouvrage collectif regroupe également dix contributions écrites par des personnes de divers horizons – académique, militant, des bureaux de l'égalité.

L'ouvrage peut être commandé sur : www.alphil.com



Image issue de la campagne d'affichage de l'action « Vraiment égales ? » en juin 2021. En 2021, il y avait 11,7% de syndiques à Fribourg.

Vraiment égales ?

Action des 50 ans dans le canton de Fribourg

A l'occasion des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes suisses, le BEF a fait le point sur l'avancée de l'égalité avec la population à travers quelques-unes de ses thématiques. Une action de sensibilisation qui a connu un fort succès.

Du lundi 7 juin au lundi 14 juin 2021, à la rue Romont en ville de Fribourg, la population était invitée à partager ses réflexions pour une égalité réelle dans la boîte à idées du BEF. De plus, elle a pu donner sa voix pour une égalité réelle en répondant à 4 questions. Ces questions étaient présentées par le BEF dans un carnet de vote, à l'image d'une votation officielle. Elles englobaient l'éducation à l'égalité dans le programme scolaire, l'égalité financière, le harcèlement sexuel et la représentation des femmes dans les parlements et gouvernements. Concrètement, les questions du vote étaient posées ainsi :

> Est-ce que l'éducation à l'égalité devrait être obligatoire à tous les niveaux du programme scolaire ?

oui : 98 % non : 1 % blanc : 1 %

> Les femmes reçoivent moins de salaire et font plus de travail non payé : faut-il leur garantir une égalité financière ?

oui : 98 % non : 1 % blanc : 1 %

> Est-ce que le harcèlement sexuel devrait être sanctionné de façon plus dissuasive ?

oui : 93 % non : 3 % blanc : 4 %

> Est-ce qu'il devrait y avoir autant de femmes que d'hommes dans les parlements et les gouvernements ?

oui : 82 % non : 8 % blanc : 10 %

Dans le carnet de vote, les personnes intéressées trouvaient des informations liées au sujet, au contexte, des solutions et des actions concrètes faites par le BEF.

Toutes ces informations – toujours d'une actualité importante – se trouvent ici : www.fr.ch/document/445886.

Droit de vote et
d'éligibilité
des femmes
suisses

7 février 1971

2021

Vraiment égales ?

50 ans
Droit de vote
et d'éligibilité
des femmes

+ = ?



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF
Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und für Familienfragen GFB

Livret d'explications des 4 questions distribué lors de l'action
« Vraiment égales ? » en juin 2021

Action des 50 ans

Est-ce qu'il devrait y avoir autant de femmes que d'hommes dans les parlements et les gouvernements ?

En Suisse, en 2019, les femmes représentent 50.4% de la population. Depuis 1971, avec le droit de vote et d'être élues, elles* sont des citoyennes à 100%. Dès lors, la parité dans la représentation politique devrait être un objectif. Pourtant, les femmes ne sont encore que partiellement représentées dans les différents pouvoirs politiques.

L'enjeu de la représentativité

L'égalité est un enjeu démocratique. Les décisions politiques concernent la société entière, les femmes aussi, et ce dans tous les domaines de la vie. En politique, la variété de profils représentés permet de comprendre et répondre au mieux aux besoins de la population. Au-delà de leur emploi salarié, les femmes mènent des tâches de *care* non rémunérées, payent des impôts et des prestations sociales. Il est juste qu'elles participent, à égalité, au pouvoir politique.

Les avantages de la mixité

Les femmes connaissent (encore) des parcours de vie qui ouvrent des perspectives spécifiques sur les enjeux de société parce qu'elles relèvent au quotidien des défis de conciliation notamment entre vie familiale, vie professionnelle et d'autres engagements. De plus, les femmes ont acquis des niveaux de formation et une insertion professionnelle importante qui sont des atouts pour l'organisation de la société.

Des études montrent que la mixité dans les instances de décisions contribue à faire des choix plus durables et efficaces. Toute la société bénéficiera ainsi d'une meilleure représentation de la population et d'une grande variété de compétences.



2 Représentation des femmes en politique dans le canton de Fribourg

Une « photographie » de la situation : C'est en considérant les élections nationales (le 20 octobre et le 10 novembre 2019), communales (le 7 mars et dans le courant de l'année 2021) et cantonales (le 7 et le 28 novembre 2021), que le présent chapitre se propose de décrire l'évolution de la représentation féminine dans le canton de Fribourg depuis 1971.

L'analyse statistique de la représentation politique des femmes et des hommes nous permet de visualiser la situation actuelle et de la placer dans un contexte historique. Quelle est l'évolution de la représentation politique féminine depuis l'introduction du suffrage universel – il y a 50 ans – en 1971 ? Quelle est la réalité actuelle dans nos parlements et dans nos exécutifs ? Combien de candidates se présentent-elles à une élection ? Quelles sont leurs chances d'être élues ? De tels questionnements permettent d'obtenir une sorte de « photographie » de la situation afin de la clarifier.

C'est la troisième fois que le BEF effectue une telle analyse. La première, qui marquait les 40 ans de suffrage universel, était intitulée « *Est-ce suffisant ?* »¹⁹. L'élection de trois femmes au Conseil d'Etat contrastait avec un recul de la représentation des femmes au Grand Conseil, à 21 %, malgré une augmentation des candidatures. Cette analyse soulignait aussi l'amélioration de la représentation des femmes fribourgeoises au Conseil national, ce qui contrastait avec leur absence au Conseil des Etats et en tant que Préfètes.

« *Evolution ou stagnation ?* » est la question posée en 2016²⁰ par la deuxième publication du BEF au même sujet. Force était alors de constater que la réponse s'imposait comme étant la stagnation pour la plupart des instances telles que le Conseil national, le Conseil des Etats ou encore les Prévôtures. Toutefois, comme en 2011, des situations très contrastées apparaissaient – avec une progression à 30 % de la représentation des femmes au Grand Conseil et une diminution de la représentation des femmes au Conseil d'Etat. Une situation au Gouvernement cantonal qui, comme nous le savons aujourd'hui, allait encore s'aggraver par la suite.

Quelle est la photo de 2021 – deux ans après la Grève féministe, 50 ans après l'introduction de droit de vote et d'éligibilité des femmes ? Le présent chapitre prend cette photo en produisant une analyse chiffrée. Un sous-chapitre est dédié à chaque instance politique ; il contient des éléments statistiques concernant le pourcentage des candidates et celui

des élues, de 1971 à 2021. Les sous-chapitres qui constituent cette publication partent des élections nationales, suivies des élections cantonales et terminent avec les élections communales. Dans un dernier sous-chapitre, la nouvelle « photographie » est ajoutée à côté des deux précédentes et une conclusion résume les tendances et les évolutions qui se dégagent.

Une représentation égalitaire des femmes et des hommes en politique est cruciale pour la démocratie et la représentation de la population. Elle implique l'engagement de plusieurs acteurs et actrices. C'est dans cette perspective que différentes pistes et des recommandations sont proposées dans la suite de cette publication. Car il est indispensable de garder à l'esprit que le progrès, qu'il soit social ou politique, ne s'accomplit jamais de lui-même.

19 Bauer Tanja, « Femmes et politique dans le canton de Fribourg: est-ce suffisant ? », BEF 2010 : www.fr.ch/document/9086

20 Bauer Tanja, « Femmes et politique dans le canton de Fribourg : Evolution ou stagnation ? », BEF 2018 : www.fr.ch/document/373591

2.1 Niveau national

Lors des élections fédérales en 2019, la première femme fribourgeoise est élue au Conseil des Etats. À la suite d'une élection complémentaire en 2021, une deuxième Fribourgeoise devient Conseillère aux Etats. Ainsi, le canton de Fribourg est représenté par deux femmes dans la chambre haute du Parlement. Cela est d'autant plus remarquable lorsque l'on considère l'histoire des élections au Conseil des Etats : depuis 1971 et jusqu'en 2019, trois femmes seulement avaient été candidates. Ainsi, et durant des décennies, les élections au Conseil des Etats restaient exclusivement une affaire masculine.

Du côté du Conseil national, pour la première fois, c'est une majorité de femmes qui est élue : 4 sur les 7 sièges fribourgeois à la chambre basse. Sur l'ensemble des candidat-e-s inscrits sur les listes, 40 % étaient des femmes (+ 11 points par rapport à 2015). Ainsi les femmes n'ont pas seulement été clairement mieux représentées sur les listes que lors des élections précédentes, mais elles ont aussi été mieux élues que les hommes.

2.1.1 Conseil des Etats

Le Conseil des Etats représente les cantons et correspond à la chambre haute du Parlement. Chaque canton se voit attribuer deux sièges et les six demi-cantons obtiennent un siège chacun. Le Conseil des Etats compte par conséquent 46 sièges.

En 2019, neuf hommes et une femme se sont porté-e-s candidat-e-s pour le Conseil des Etats dans le canton de Fribourg. Ainsi, pour la première fois depuis 1995, une femme se porte candidate. Et Johanna Gapany (PLR) crée la surprise : à la suite d'un deuxième tour, elle est élue et devient la première Conseillère aux Etats du canton de Fribourg.

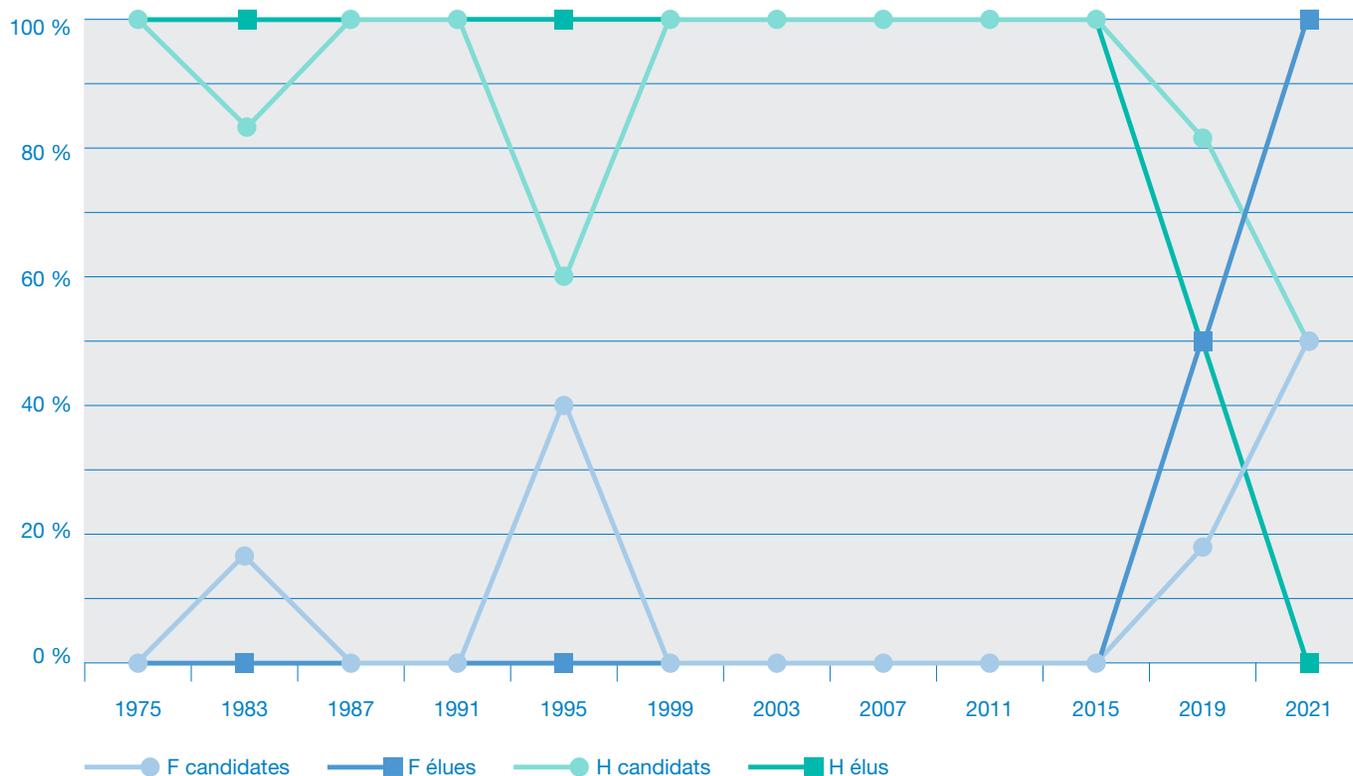
Après la démission d'un Conseiller aux Etats, une élection complémentaire a lieu en 2021. Une fois encore une fois, une femme se porte candidate. C'est Isabelle Chassot (Le Centre), ancienne Conseillère d'Etat. A ce moment, la proportion des candidates est de 50 %, puisque deux personnes (un homme et une femme) sont en lice pour cette élection complémentaire.

Le canton de Fribourg est alors représenté par deux femmes au Conseil des Etats. C'est remarquable, car les élections dans cette instance avaient depuis très longtemps été marquées par l'absence de femmes. Seules trois d'entre elles étaient parvenues à y jouer un rôle secondaire depuis 1971 : Silvia Lang en 1979, ainsi que Madeleine Duc-Jordan et Monique Pichonnaz²¹ en 1995. Ces dernières s'étant en effet portées candidates, cela correspondait alors à respectivement 16,7 % et 40 % de candidatures féminines, mais elles n'ont pas été élues.

Isabelle Chassot gagne l'élection complémentaire. Ainsi, le

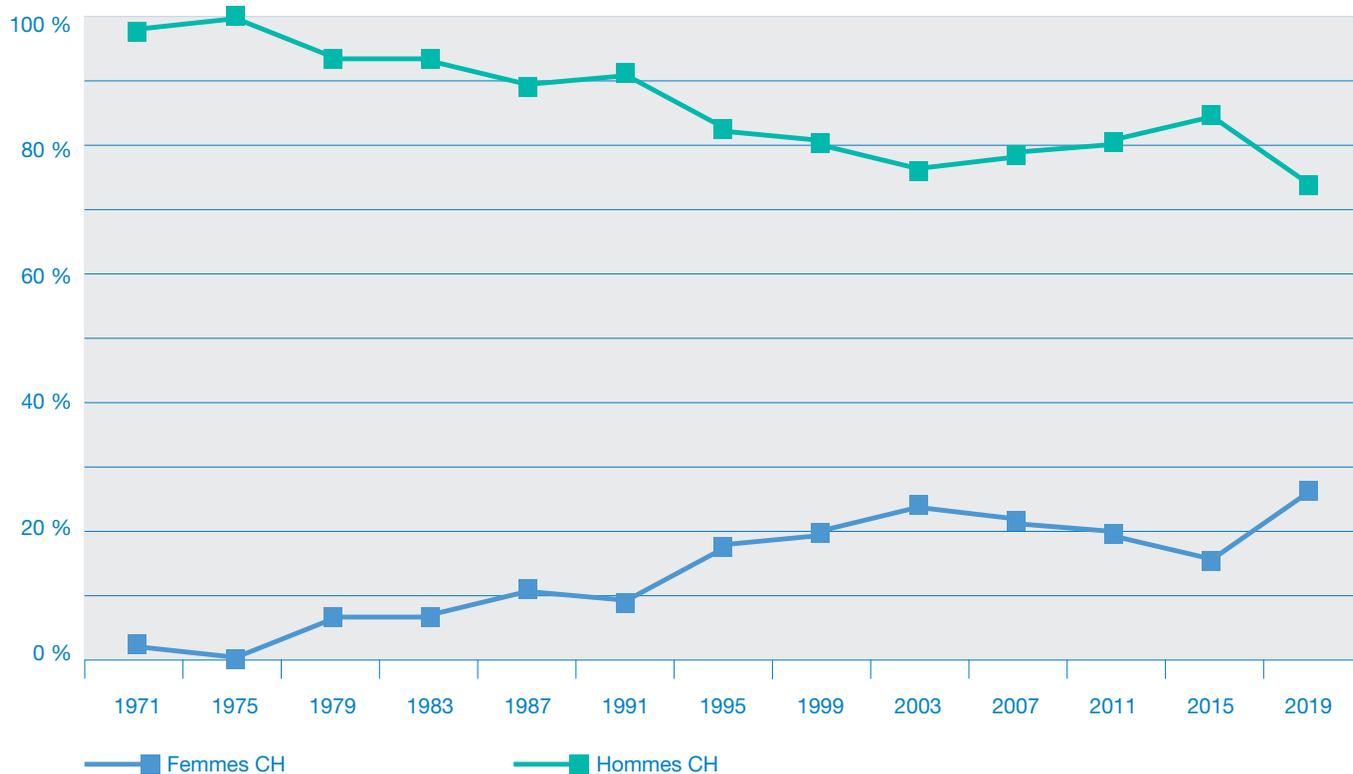
21 Source des noms des anciennes candidates au Conseil des Etats : documentation personnelle de John Clerc (Fribourg)

Candidat-e-s et élu-e-s du canton de Fribourg (1971 - 2021) au Conseil des Etats²²



Cette amélioration de la représentation des femmes dans le canton de Fribourg se démontre aussi au niveau national. La représentation des femmes au Conseil des Etats s'améliore en 2019 à 26 % (+ 11 points par rapport à 2015). Malgré cette progression remarquable, la représentation des femmes reste toutefois modeste. Seule une personne élue sur quatre est une femme.

Représentation des femmes en Suisse (1971 - 2019) au Conseil des Etats²³



22 Source : Chancellerie d'Etat de l'Etat de Fribourg : www.fr.wabsys.ch/fr-wabsys-public/fr-majorz/2019/20191020/456601DA7AF511E9ADE500155D281534

23 Source : Office fédéral de la statistique, rubrique « femmes et élections » : www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/elections/femmes.html



© Services du Parlement 3003 Berne

Les conseillères aux Etats

Photos de gauche à droite : Isabelle Chassot et Johanna Gapany

12



2



Représentant-e-s du canton de Fribourg
au Conseil des États depuis 1971
VertreterInnen des Kantons Fribourg
im Ständerat seit 1971

2



0

Représentant-e-s du canton de Fribourg
au Conseil fédéral depuis 1971
VertreterInnen des Kantons Fribourg
im Bundesrat seit 1971

Deux femmes pour les deux sièges

Avant l'élection d'Isabelle Chassot en novembre 2021, le canton de Fribourg ne comptait historiquement qu'une seule femme au Conseil des Etats, Johanna Gapany élue en 2019.

Sur l'illustration, depuis 1971 :

> Au Conseil des Etats
12 hommes (gris) et
2 femmes (violet) : Isabelle Chassot et
Johanna Gapany.

> Au Conseil fédéral pour Fribourg,
2 hommes (gris) et
0 femme (violet).

2.1.2 Conseil national

Le Conseil national représente le peuple suisse et correspond à la chambre basse du parlement. Les circonscriptions électorales sont formées par les cantons. Chacun d'eux se voit attribuer un certain nombre de sièges en proportion de sa population. Le canton de Fribourg a obtenu 6 sièges pour les législatures de 1971 à 1999 et 7 à partir de 2003.

Le nombre de candidates pour le Conseil national dans le canton de Fribourg a clairement augmenté en 2019. Tous partis confondus, la proportion de candidates s'est alors élevée à 40,3 % (+ 11 points par rapport à 2015). Ainsi, il égalise le meilleur score en termes de candidatures féminines, atteint en 2003. Depuis lors, la proportion de candidates avait d'abord considérablement baissé, jusqu'à 24,2 % en 2011. Ensuite, la tendance s'est inversée en 2015, une nouvelle tendance qui se poursuit donc en 2019.

Quatre femmes ont été élues au Conseil national : Christine Bulliard-Marbach et Marie-France Roth Pasquier pour Le Centre ainsi que Valérie Piller Carrard et Ursula Schneider-Schüttel pour le PS. Pour la première fois dans l'histoire du canton de Fribourg, une majorité de femmes est élue au Conseil national (57,1 %), donc 4 femmes sur sept sièges fribourgeois.

Ainsi, l'analyse montre que les femmes ont disposé de meilleures chances d'être élues que leurs homologues masculins sur la liste : leur taux d'élection²⁴ s'élevait à 148 contre 97,4 en 2015. Pour rappel, un taux d'élection de 100 signifie que la proportion des femmes élues est équivalente à la proportion des femmes présentes sur les listes.

Sur les six sortant-e-s qui se sont représenté-e-s en 2019, trois femmes et deux hommes ont été réélu-e-s. Le sortant non-réélu a payé les frais du siège perdu par la liste de l'UDC au profit de celle des VERT·E·S. Le Centre, pour sa part, a pu défendre son siège laissé vacant avec la nouvelle élue, Marie-France Roth Pasquier.

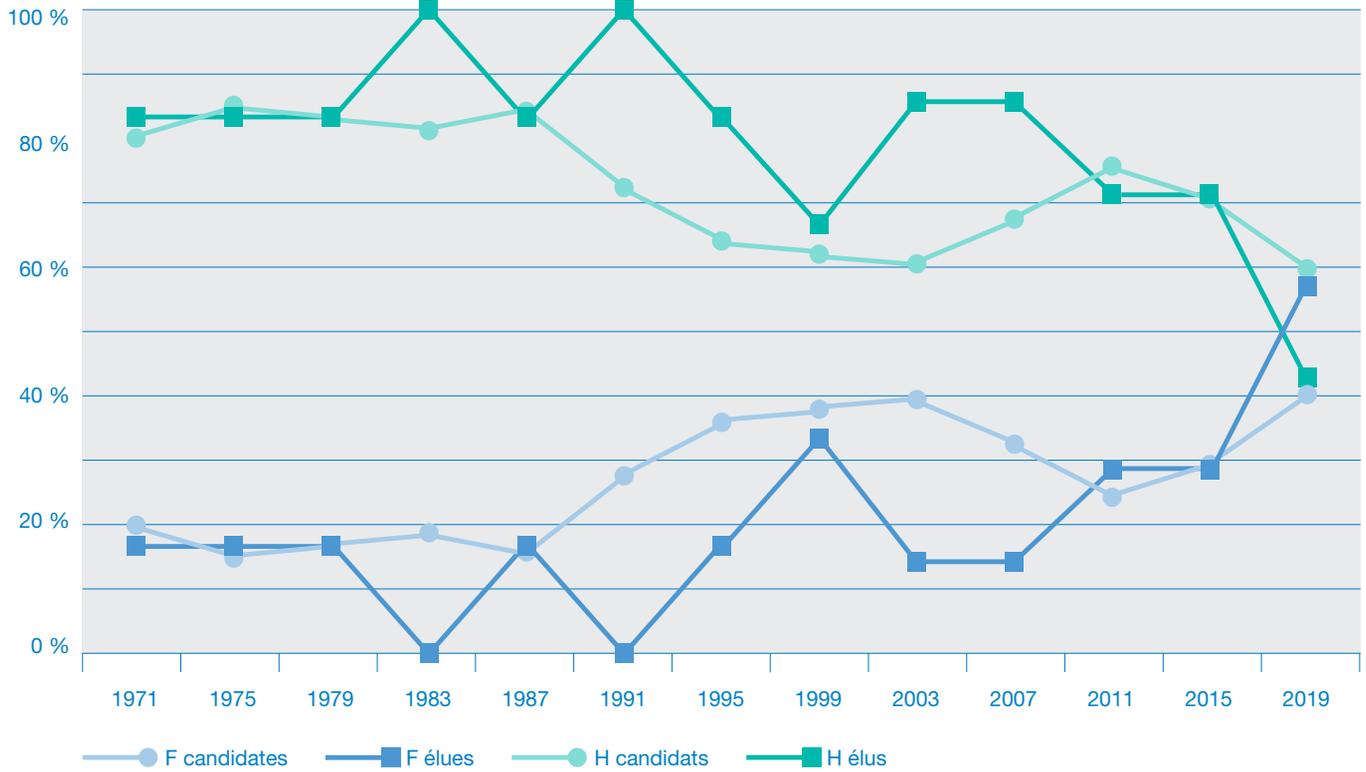
Dans le canton de Fribourg, la proportion de femmes élues correspond à 57,1 % et se situe au-dessus de la moyenne nationale de 42 % en 2019. Ainsi, la représentation des femmes fribourgeoises au Conseil national a augmenté de 10 points entre 2015 et 2019. La proportion des femmes pour l'ensemble des candidatures à l'échelle nationale était alors de 40,3 % (2015 : 29,3 %). Cela signifie que les chances des candidates d'être élues se sont révélées légèrement supérieures à celles de leurs collègues masculins sur les listes.



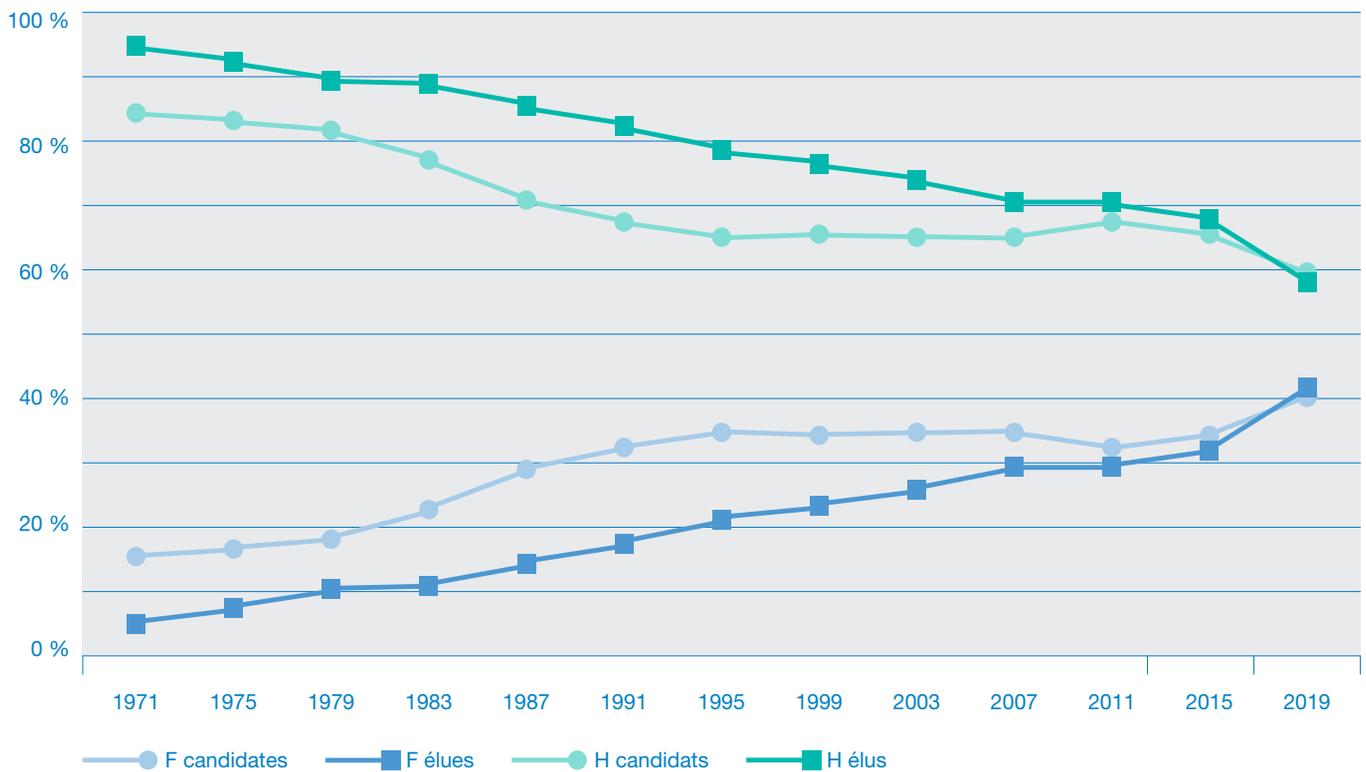
Depuis 1971, au Conseil national pour Fribourg : 26 hommes (gris) et 10 femmes (violet) : Christine Bulliard-Marbach, Liliane Chappuis, Elisabeth Déglise, Rose-Marie Ducrot, Thérèse Meyer-Kaelin, Valérie Piller Carrard, Marie-France Roth Pasquier, Ursula Schneider-Schüttel, Liselotte Spreng et Marie-Thérèse Weber-Gobet.

²⁴ Un taux d'élection de 100 signifie que les hommes et femmes ont eu les mêmes chances d'être élus. Or, cela ne signifie pas forcément que beaucoup de femmes ont été élues. En effet, dans ce cas, le pourcentage des candidates sur les listes correspond au pourcentage des femmes élues.

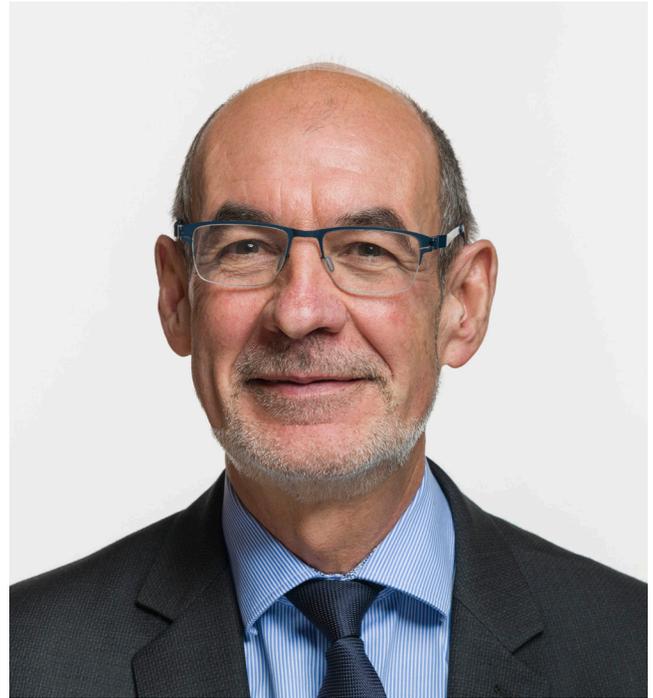
Représentation fribourgeoise des hommes et des femmes au Conseil national²⁵



Représentation au niveau suisse des hommes et des femmes au Conseil national²⁶



25 Source : Chancellerie d'Etat de l'Etat de Fribourg : www.fr.wabsys.ch/fr-wabsys-public/fr/proporz/2019/20191020/71EAB7AC7AF311E9ADE500155D281534
 26 Source : Proportion des candidates : Werner Seitz, im Auftrag der Eidg. Kommission für Frauenfragen EKF, September 2019: Statistische Analyse der Kandidaturen nach Geschlecht, Kanton und Partei. Mit einem Vergleich zu 2015. Proportion des élus : Office fédéral de la statistique, rubrique « femmes et élections » : www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/elections/femmes.html



Les conseillères nationales et conseillers nationaux élu-e-s en 2021

Photos de gauche à droite, en haut : Gerhard Andrey (VERT·E·S), Jacques Bourgeois (PLR), Christine Bulliard-Marbach (Le Centre) et Pierre-André Page (UDC)

et de gauche à droite, en bas : Valérie Piller Carrard (PS), Marie-France Roth Pasquier (Le Centre) et Ursula Schneider Schüttel (PS)



Femmes fribourgeoises élues depuis 1971

Au niveau national

Conseil national et Conseil aux Etats



Liselotte Spreng
PRD-FDP
Conseillère nationale
Nationalrätin
(1971-1983)



Elisabeth Déglise
PDC-CVP
Conseillère nationale
Nationalrätin
(1987-1991)



Rose-Marie Ducrot
PDC-CVP
Conseillère nationale
Nationalrätin
(1995-1999)

1971

1981

1991

Au Gouvernement cantonal

Conseil d'Etat

Roselyne Crausaz
PDC-CVP
Conseillère d'Etat
Staatsrätin
(1986-1991)



Ruth Luethi
PS-SP
Conseillère d'Etat
Staatsrätin
(1991-2006)





Christine Bulliard-Marbach
PDC-CVP
Conseillère nationale
Nationalrätin
(2011-)



Isabelle Chassot
LC-DM
Conseillère aux Etats
Ständerätin
(2021-)



Liliane Chappuis
PS-SP
Conseillère nationale
Nationalrätin
(1999-2003/2007)



Valérie Piller Carrard
PS-SP
Conseillère nationale
Nationalrätin
(2011-)



Johanna Gapany
PLR-FDP
Conseillère aux Etats
Ständerätin
(2019-)



Thérèse Meyer-Kaelin
PDC-CVP
Conseillère nationale
Nationalrätin
(1999-2011)



**Marie-Thérèse
Weber-Gobet**
PCS-CSP
Conseillère nationale
Nationalrätin
(2008-2011)



Ursula Schneider-Schüttel
PS-SP
Conseillère nationale
Nationalrätin
(2012-2015/2017-)



Marie-France Roth-Pasquier
PDC-CVP
Conseillère nationale
Nationalrätin
(2019-)

2001

Isabelle Chassot
PDC-CVP
Conseillère d'Etat
Staatsrätin
(2001-2013)



2011

Anne-Claude Demierre
PS-SP
Conseillère d'Etat
Staatsrätin
(2006-2021)



Marie Garnier
Les Verts-Grüne
Conseillère d'Etat
Staatsrätin
(2011-2017)



2021

Sylvie Bonvin-Sansonens
Les Verts-Grüne
Conseillère d'Etat
Staatsrätin
(2022-)



2.2 Niveau cantonal

Lors des élections cantonales de 2021, 33,6 % de femmes (37 femmes) ont été élues au Grand Conseil, soit une légère augmentation de 3,6 points (4 femmes) par rapport aux élections de 2016, où 30 % des élu-e-s étaient des femmes.

La part de candidates sur les listes des partis a légèrement augmenté pour se situer à 35,6 % (+3,1 points). Leurs chances d'être élues se sont révélées être légèrement plus faibles que pour leurs homologues masculins, et ne se sont presque pas améliorées par rapport aux dernières élections de 2016.

En 2021, à la suite du départ de la seule femme au Conseil d'Etat, Anne-Claude Demierre (PS), une nouvelle femme a été élue : Sylvie Bonvin-Sansonnens (les VERT·E·S). Cependant, celle-ci reste la seule femme au Conseil d'Etat, ce qui correspond à une représentation actuelle des femmes de 14,3 %. En comparaison avec 2011, la représentation féminine a ainsi diminué de 28,6 points (deux femmes de moins). La période exceptionnelle comptant trois femmes au Conseil d'Etat du canton de Fribourg n'aura duré que deux ans. En 2021, le fait qu'une seule femme soit présente au Conseil d'Etat est confirmé pour les années à venir.

Pour la première fois dans l'histoire du canton de Fribourg, une femme a été élue à la tête d'une Préfecture : Lise-Marie Graden (PS). Sur l'ensemble des sept Préfectures du canton de Fribourg, deux femmes PS se sont portées candidates dans les districts du Lac et de la Sarine. Il n'y a eu aucune candidature féminine dans les autres districts. Au total, 2 femmes et 15 hommes ont ainsi déposé une candidature pour une Préfecture. Cela correspond à une proportion de 11,77 % de candidatures et 14,29 % des élu-e-s.

2.2.1 Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, composé de sept membres et exerce le pouvoir exécutif au niveau cantonal.

En 2021, 50 ans après l'introduction du droit de vote et d'élection des femmes, les faits sont clairs : la représentation des femmes au Conseil d'Etat est loin de la parité, et même en diminution depuis 2013. Depuis 2016, la représentation des femmes se situe à 14,3 % (une femme sur sept). Lors des élections en 2021, le fait qu'une seule femme soit présente au Conseil d'Etat est confirmé pour les années à venir : à la suite du départ de la seule femme au Conseil d'Etat, Anne-Claude Demierre (PS), c'est Sylvie Bonvin-Sansonnens (les VERT·E·S) qui est nouvellement élue. La période exceptionnelle comptant trois femmes au Conseil d'Etat du canton de Fribourg n'aura duré que deux ans, de 2011 à 2013.

Pour la première fois, au terme des élections de 2011, trois femmes avaient siégé au Conseil d'Etat : les deux sortantes Isabelle Chassot (PDC) et Anne-Claude Demierre (PS) ainsi que la nouvelle élue Marie Garnier (les VERT·E·S). Cela correspondait à un pourcentage de 42,9 %, la meilleure

représentation des femmes au Conseil d'Etat du canton de Fribourg.

Dès lors, 6 femmes en tout ont été élues depuis l'introduction du suffrage universel. Il s'agit de Roselyne Crausaz (PDC, 1986), Ruth Lüthi (PS, 1991, 1996, 2001), Isabelle Chassot (PDC, 2001, 2006, 2011), Anne-Claude Demierre (PS, 2006, 2011, 2016), Marie Garnier (les VERT·E·S, 2011, 2016) et Sylvie Bonvin-Sansonnens (les VERT·E·S, 2021).

Cependant, du côté des candidatures, la représentation des femmes s'est considérablement améliorée. En 2021, lors du premier tour, 9 des 19 candidat-e-s étaient des femmes, ce qui correspond à 47,4 % des candidatures. Il s'agit donc de nouveau d'une augmentation des candidatures féminines, 4,6 points de plus que lors des élections précédentes. Lors du deuxième tour, 3 femmes et 6 hommes sont entrés en lice.

La représentation des femmes a considérablement varié selon

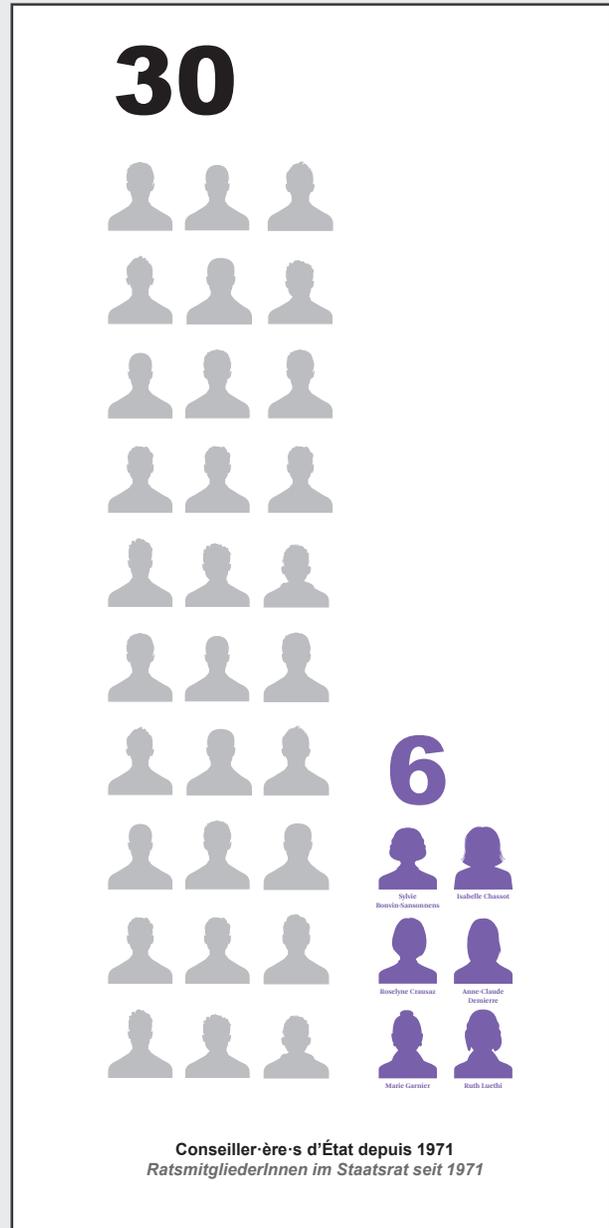
les partis politiques. Ainsi, l'alliance de gauche (un ticket commun composé des partis de gauche) a présenté 4 femmes et 1 homme lors du premier tour et 3 femmes et 1 homme lors du deuxième tour. Les partis bourgeois (PLR, Centre, UDC) n'ont pas conclu d'alliance lors du premier tour. Cependant, lors du deuxième tour, ils ont créé une alliance de droite. Pour cette alliance, qui a remporté 5 des 7 sièges, aucune femme n'a été présentée lors du deuxième tour.

En 1986, Roselyne Crausaz (PDC) avait été la première femme à se présenter à Fribourg à la fonction de Conseillère d'Etat. Cela représentait alors un pourcentage de candidatures féminines de 9,1%. Ce taux a lentement progressé pour atteindre 33%, en 2006. Lors des élections de 2011, la proportion des candidatures féminines a subi, pour la première fois, une baisse. Cette proportion a toutefois repris en 2016 pour atteindre 42,9%. Cette augmentation s'est poursuivie en 2021, avec 47,4% de femmes candidates.

Le canton de Fribourg en dessous de la moyenne Suisse

En comparaison avec les autres cantons suisses, le canton de Fribourg a perdu sa place au sein des cantons précurseurs. Un statut qu'il avait gagné lors du scrutin de 2011 avec l'élection de trois femmes au sein de l'Exécutif cantonal. Fribourg se trouve maintenant parmi les 4 cantons qui comptent une seule femme au gouvernement. Par ailleurs, 7 cantons n'ont actuellement aucune femme dans leur gouvernement.

A noter que parmi les 26 cantons, quatre cantons disposent d'une majorité de femmes dans leur gouvernement : le canton de Vaud, le canton de Thurgovie, le canton de Soleure et le canton de Zurich. La moyenne suisse correspond à une représentation féminine de 26,6%.



Depuis 1971, au Conseil d'Etat de Fribourg :
30 hommes (gris) et 6 femmes (violet) :
Sylvie Bonvin-Sansonnens, Isabelle Chassot, Roselyne Crausaz, Anne-Claude Demierre, Marie Garnier et Ruth Lüthi.

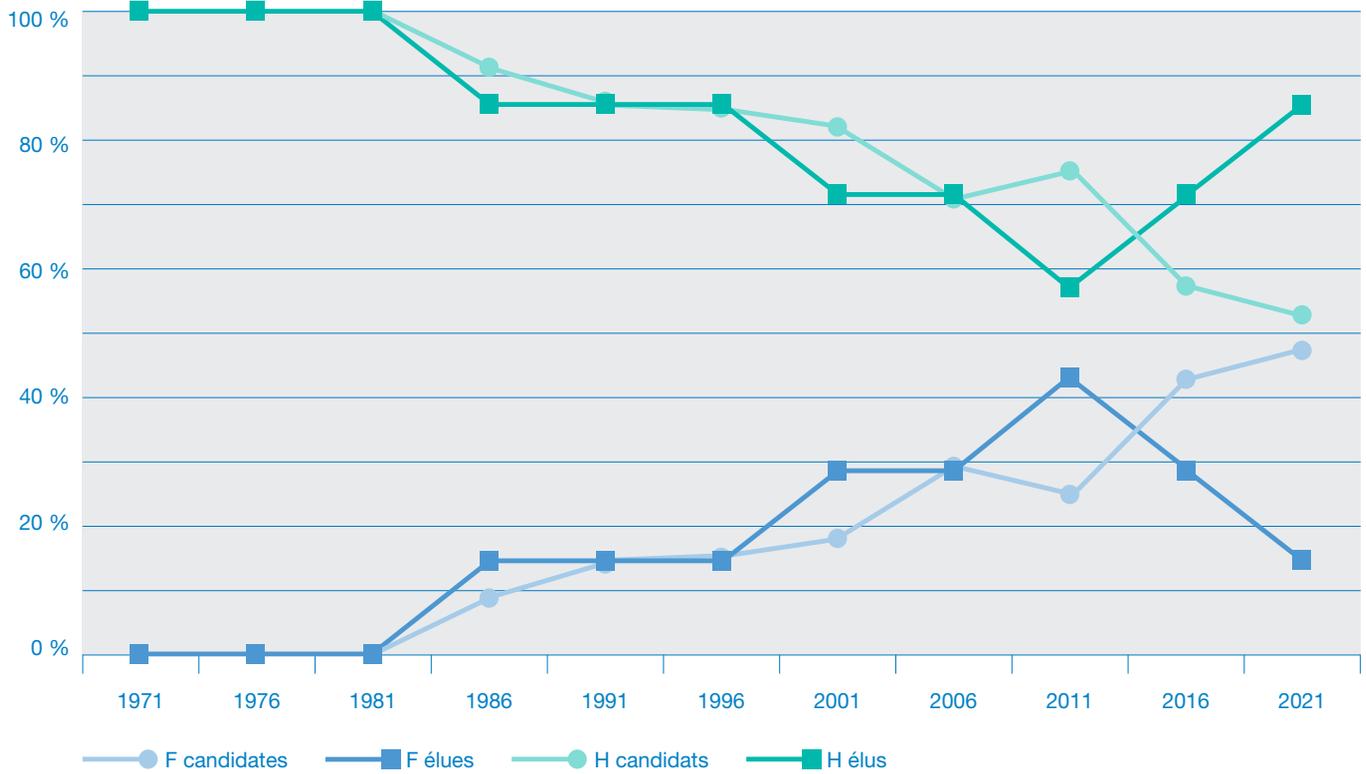


© Etat de Fribourg – STEMUTZ

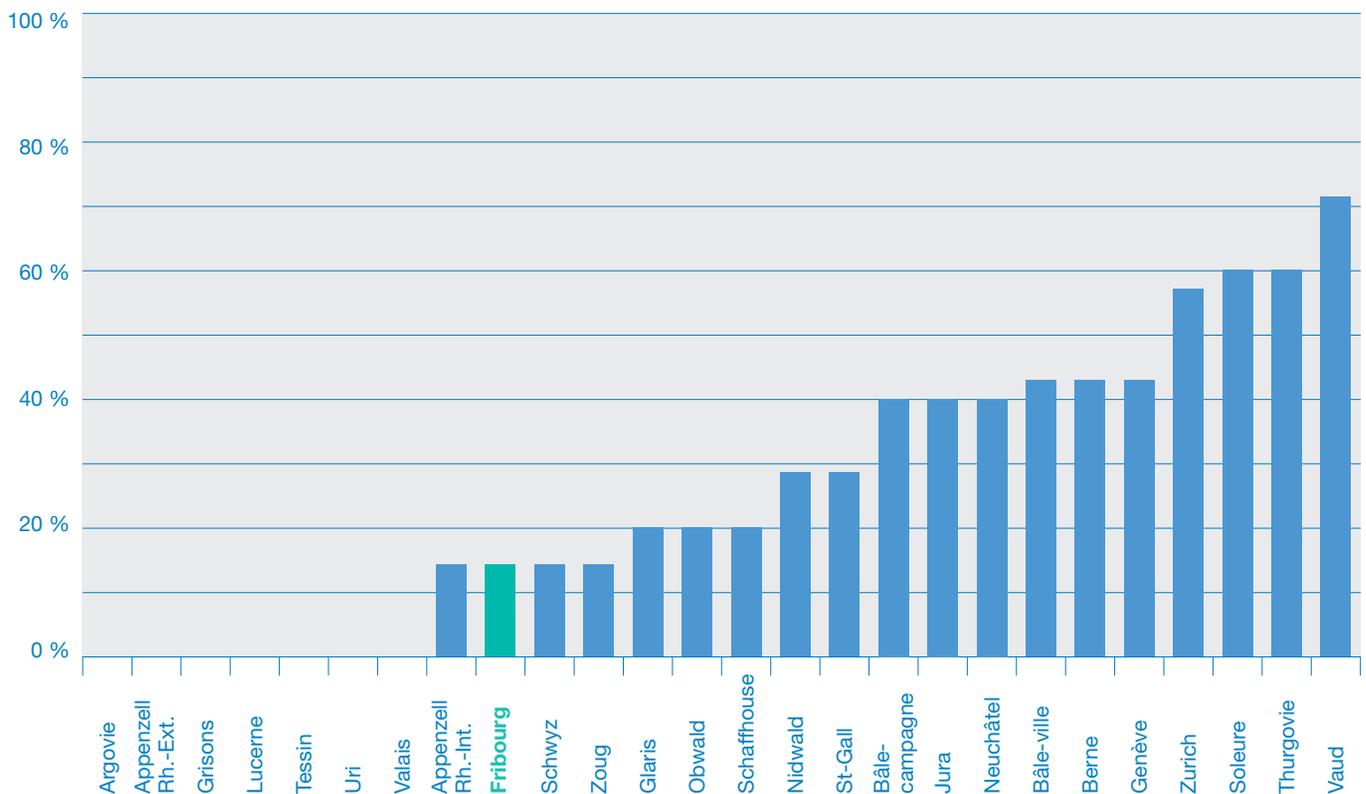
Les conseillères et conseillers d'Etat élu-e-s en 2021

Photo de gauche à droite : Sylvie Bonvin-Sansonnens (DFAC), Jean-François Steiert (DIME), Didier Castella (DIAF), Olivier Curty (DEEF), Jean-Pierre Siggen (DFIN), Philippe Demierre (DSAS), Romain Collaud (DSJS) et Danielle Gagnaux-Morel (CHA)

Candidat-e-s et élu-e-s au Conseil d'Etat du canton de Fribourg (1971 – 2021)



Représentation des femmes au sein des Exécutifs des cantons suisses (novembre 2021)



2.2.2 Grand Conseil

Le Grand Conseil représente le pouvoir législatif dans le canton de Fribourg. Les mandats sont répartis entre les huit circonscriptions du canton en fonction de la population respective de chacune. Jusqu'en 2001, le Grand Conseil comptait au total 130 sièges. Depuis 2006, 110 député-e-s sont élu-e-s.

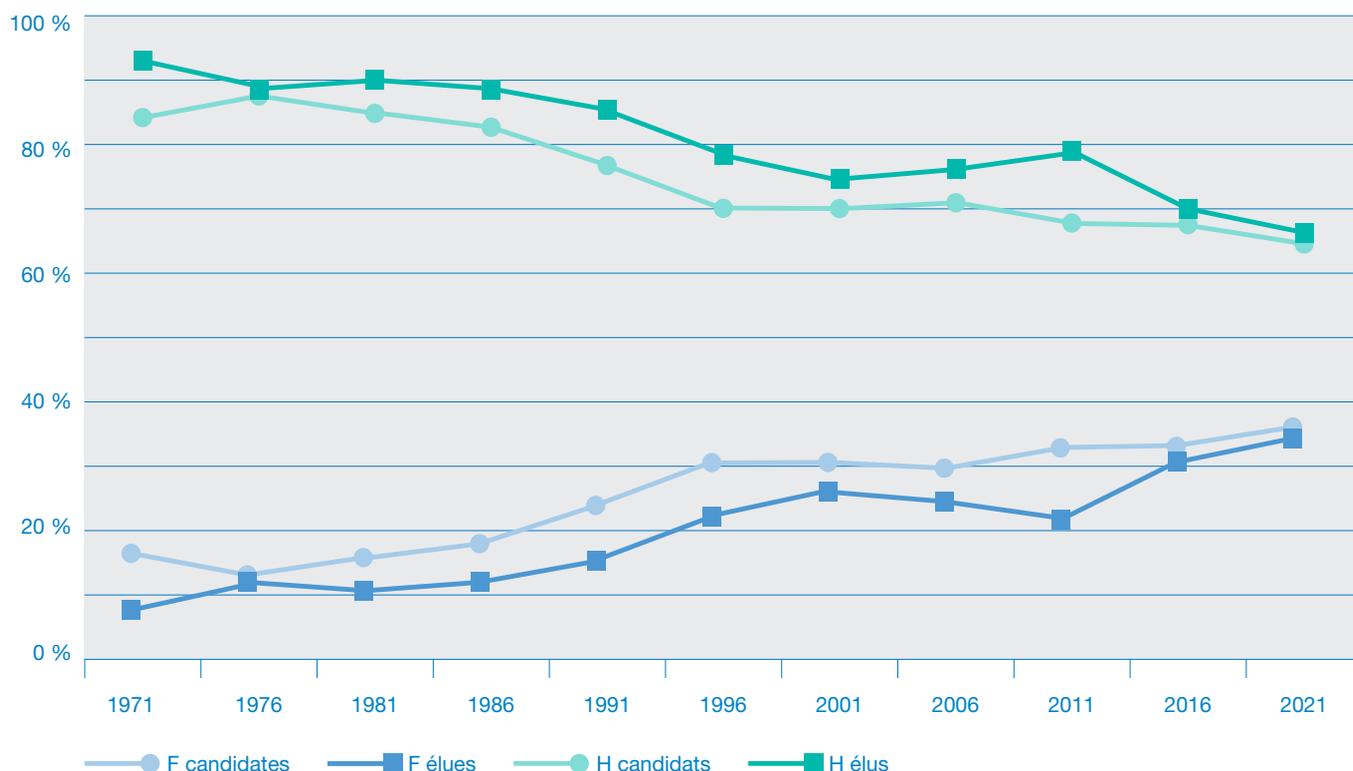
En 2021, 236 femmes et 428 hommes se sont mis en liste pour viser un siège au Grand Conseil. Cela correspond à une part de 35,6 %, de candidatures féminines, soit une augmentation de 3,2 points par rapport à 2016.

La part de femmes élues au Grand Conseil a également augmenté (+ 3,6 points) par rapport à 2016. Cela signifie que 33,6 % des élu-e-s sont des femmes, un score record pour le canton de Fribourg. Ainsi, la tendance positive remarquée depuis 2016 s'est confirmée, mais l'augmentation est toutefois moins marquante qu'en 2016 (plus 9,1 points alors). En effet, entre 2001 et 2011, la proportion des femmes élues avait même baissé successivement de 4,5 points. Cette tendance à la baisse s'est inversée depuis.

En 2021, on constate que, malgré la progression amorcée, les femmes avaient encore un peu moins de chance d'être élues que leurs homologues masculins ; leur taux d'élection s'élevait à 94 (contre 92 en 2016 et 65 en 2011). Pour rappel, un taux d'élection de 100 aurait signifié que la proportion des femmes sur les listes serait équivalente à la proportion des femmes élues. Cependant, par rapport à 2011, la chance d'être élue au Grand Conseil s'est considérablement améliorée pour les femmes.

En 2021, la proportion des femmes dans les parlements cantonaux de l'ensemble de la Suisse correspond à 32 %. Ainsi, le canton de Fribourg se situe légèrement au-dessus de la moyenne.

Candidat-e-s et élu-e-s au Grand Conseil du canton de Fribourg (1971 - 2021)



Résultats par partis politiques

Le tableau suivant démontre que la proportion des candidates et des élues varie considérablement selon les partis politiques.

Les femmes PS atteignent presque la parité sur les listes (49,5 %). Les femmes sur les listes du PCS (Parti Chrétien Social) (44,4 %) sont également bien représentées. La représentation des femmes sur les listes des VERT·E·S est encore de 39,6 %, et un tiers des candidat·e·s sur les listes du PVL (Parti Vert Libéral) sont des femmes (33,3 %). La représentation des femmes sur les listes du Centre est 32,4 %, sur les listes du PLR (28,44 %) et de l'UDC (28,2 %), leur représentation se situe en-dessous de 30 %. La moyenne cantonale est de à 35,6 % de femmes sur les listes.

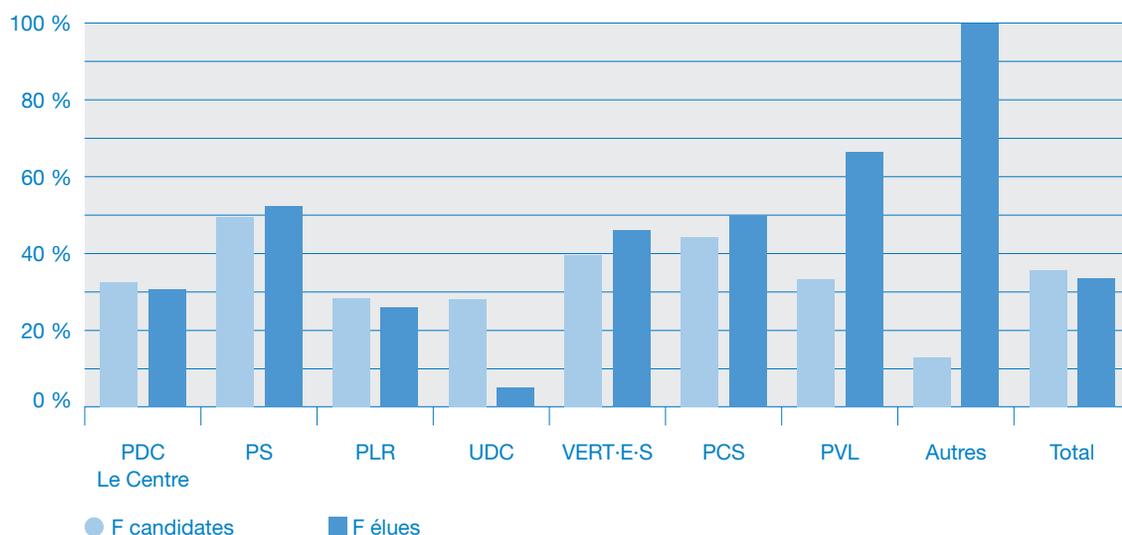
En analysant les évolutions respectives depuis 2016 au sein des partis politiques, il en ressort que c'est sur les listes de l'UDC que le pourcentage des femmes a le plus augmenté, soit + 9,2 points. La part des candidates a également augmenté sur les listes du PS (+ 5,9 points), du PCS (+ 5,7 points) et du PLR (+ 4,8 points). C'est chez les VERT·E·S qu'elle a le plus diminué (- 13,3 points), sur les listes du PVL (- 5,7 points) et légère baisse aussi sur les listes du Centre (- 0,6 points).

Le PVL connaît la meilleure représentation des femmes, soit 66 % des élu·e·s. Cependant, le parti est plutôt petit : il détient 3 sièges en tout. En nombre absolu, ce sont donc deux femmes qui sont élues pour le PVL. Le PS pour sa part compte 11 femmes qui représentent le 52,3 % de ces élu·e·s. Le troisième parti politique avec une représentation égale ou meilleure que la parité est le PCS : 50 % des élu·e·s sont des femmes (2 députées).

Les changements par rapport aux élections 2016 (candidates, élues, taux d'élection)

Partis politiques	Candidates	Elues	Taux d'élection	Changement du taux d'élection par rapport aux dernières élections
	2021	2021	2021	selon 2016
PDC / Le Centre	- 0.6	8.5	95	28
PS	5.9	2.4	106	- 9
PLR	4.8	- 11.9	92	- 69
UDC	9.2	0.6	19	7
VERT·E·S	- 13.3	- 3.8	117	23
PCS	5.7	25.0	113	- 19
PVL	- 5.7	66.7	200	200
Total	3.20 %	3.60 %	94	2

Candidates et élues par parti politique (2021)



Les VERT·E·S atteignent une représentation proche de l'égalité, avec 46,2 % de femmes parmi leurs élu·e·s (soit 6 femmes). Les autres partis sont en-dessous de la moyenne cantonale qui se situe à 33,6 %. 8 femmes du Centre sont élues, (soit 30,1 % des élu·e·s). Le PLR a 6 députées (26 %). Le score des femmes UDC reste à 5,2 %, ce qui correspond à une seule femme parmi 19 élu·e·s.

En considérant les évolutions respectives du nombre de femmes élues par parti politique par rapport aux élections en 2016, c'est au PLR que la représentation des élues a le plus diminué (-11,9 points). Elle a également diminué parmi les élu·e·s des VERT·E·S (-3,8 points). Les autres partis politiques ont pu améliorer leur représentation féminine. C'est le cas pour le PVL (+ 66,6 points) de la manière la plus marquante, parce qu'aucune femme du PVL n'avait été élue en 2016. Le PCS a amélioré sa représentation de 25 points (soit une femme en plus qu'en 2016). Parmi les grands partis, les femmes du Centre ont fait le plus grand bond en avant, soit + 8,5 points. L'évolution est aussi positive au PS (+ 2,4 points) et à l'UDC (+ 0,6 points).

Résultats par districts

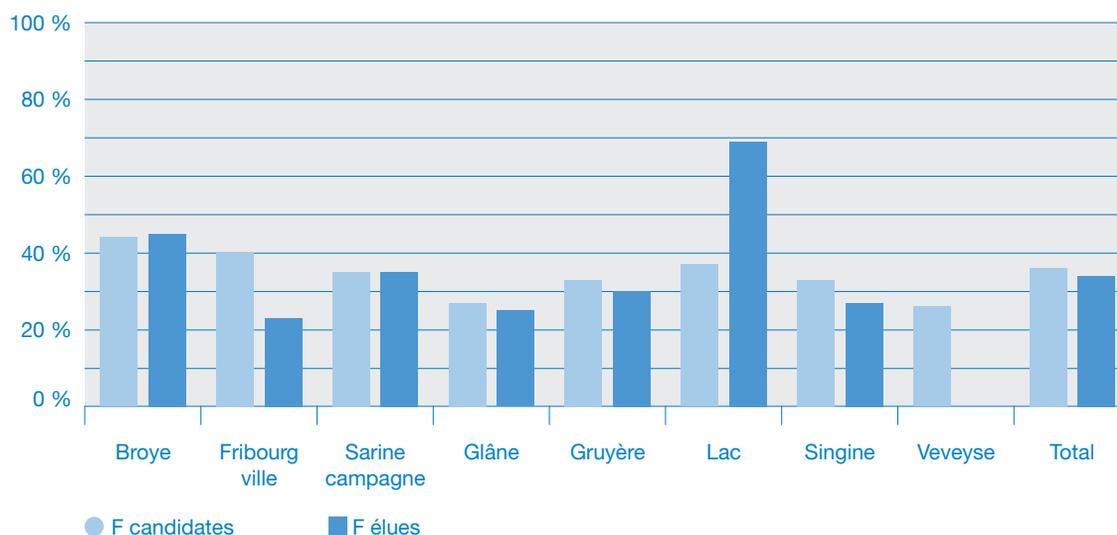
En considérant les résultats par cercles électoraux, on peut constater que le district du Lac compte à nouveau la plus haute part féminine : 69,23 % de femmes élues (61,54 % en 2016) ; il est suivi par la Broye, avec une proportion de 45,45 % députées, et par la Sarine campagne avec 34,78 %. Tous les autres districts se situent en-dessous de la moyenne cantonale, avec en bas de l'échelle - comme c'était déjà le cas en 2011 et 2016 - la Veveyse (0 %).

En analysant plus spécifiquement les deux extrêmes, on peut constater qu'en haut de l'échelle, dans le district du Lac, le PDC (2 élues), le PS (2 élues) et le PVL (1 élue) envoient uniquement des femmes au Grand Conseil. Le PLR connaît également une députation majoritairement féminine (2 élues, 1 élu). Les VERT·E·S envoient un homme et une femme et l'UDC une femme et deux hommes. La première place en matière de représentation des femmes parmi les districts est donc liée à de bons, voire très bons, résultats des femmes issues de différentes formations politiques.

En tout, 9 femmes et 4 hommes sont élu·e·s dans ce district. Parmi ces 9 femmes élues, 6 étaient des sortantes et trois sont de nouvelles élues. Une femme sortante n'a pas été réélue. Du côté des hommes, tous les élus sont des sortants.

A l'autre bout de l'échelle, on constate que la Veveyse (0 %), la part des candidates se situe en-dessous de la moyenne cantonale. Aucune femme n'a été élue. Ainsi, la représentation a dégringolé depuis 2016, alors que la Veveyse était déjà en bas de l'échelle cantonale, mais avait au moins une élue. Or, l'évolution dans le Lac démontre à quel point la représentation des femmes est une évolution qui s'appuie sur les résultats des élections précédentes.

Candidates et élues par circonscription électorale (2021)





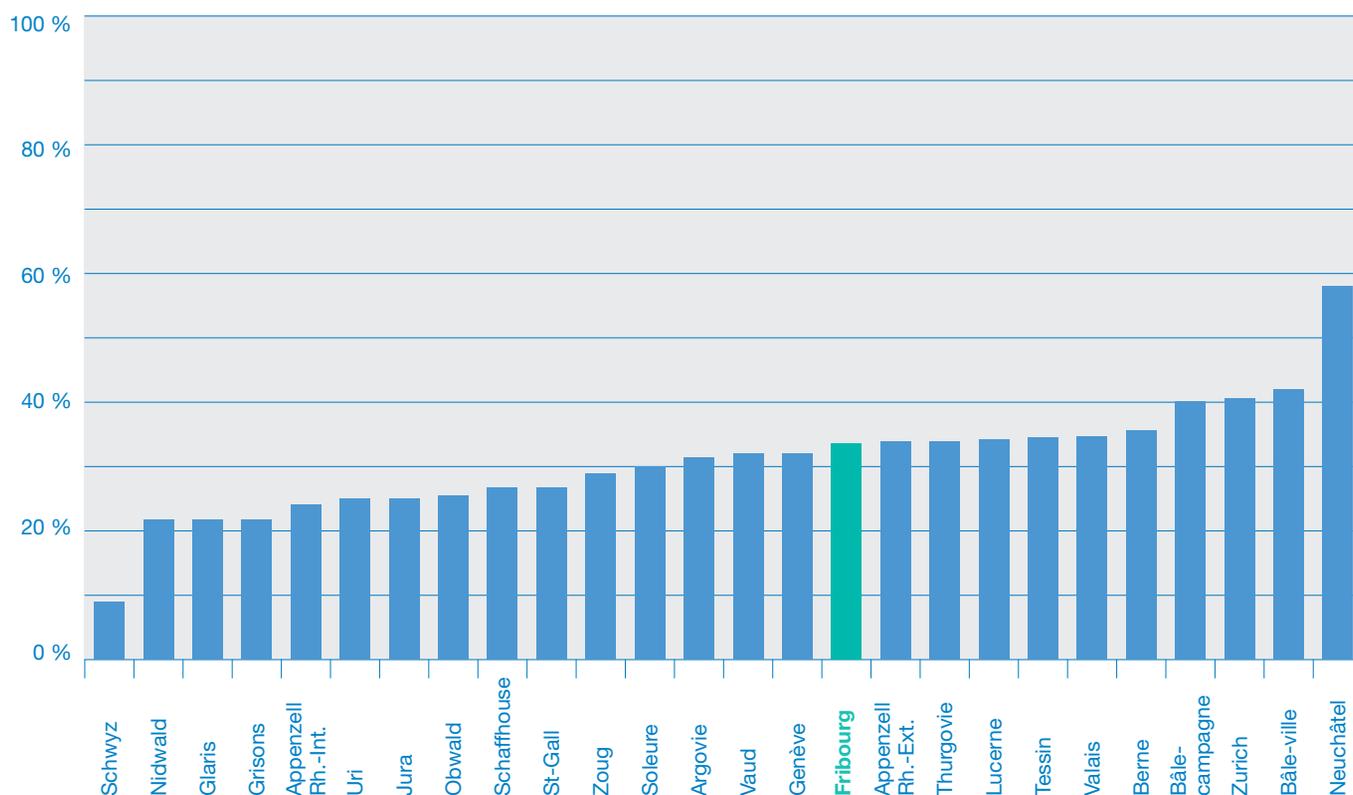
© Etat de Fribourg – STEMUTZ

Portrait officiel des élu-e-s au Grand Conseil et au Conseil d'Etat avant les élections cantonales de 2021

En comparaison avec les autres cantons suisses

Le canton de Fribourg (33,6 %) se trouve légèrement au-dessus de la moyenne des parlements cantonaux suisses (32 %) en termes de députation féminine. Il partage sa place avec la Thurgovie et l'Appenzell Rhodes-Extérieures. Il se situe après Neuchâtel (58 %), Bâle-Ville (42 %), Zurich (40,6 %), Bâle-Campagne (40 %), Berne (35,6 %), le Valais (34,6 %), le Tessin (34,4 %) et Lucerne (34,2 %).

Représentation des femmes au sein des Parlements des cantons suisses (novembre 2021)



2.2.3 Préfectures

Le canton de Fribourg comprend sept Préfectures dont les sièges respectifs se trouvent dans les chefs-lieux de chaque district. Les Préfets et Préfètes sont élus au système majoritaire par l'assemblée électorale de chaque district.

Pour la première fois dans l'histoire du canton de Fribourg, une femme a été élue lors d'une élection dans une Préfecture fribourgeoise. C'est Lise-Marie Graden du PS qui est devenue la première femme à la tête d'une Préfecture, celle de la Sarine.

C'est l'occasion qui a été choisie pour introduire le titre de Préfète dans les recommandations linguistiques en français de la Chancellerie de l'Etat de Fribourg. Jusque-là, il n'existait formellement que la dénomination masculine de cette fonction.²⁷ Sur l'ensemble des sept

Préfectures du canton de Fribourg, deux femmes PS se sont portées candidates Lise-Marie Graden (Sarine) et Julia Senti (Lac) lors de cette période électorale. Il n'y a eu aucune autre candidature féminine dans les autres districts. Au total, 2 femmes et 15 hommes ont alors déposé une candidature pour une Préfecture. Cela correspond à 11,77 % de candidatures féminines et 14,29 % de femmes parmi des élu-e-s dans une Préfecture du canton de Fribourg.



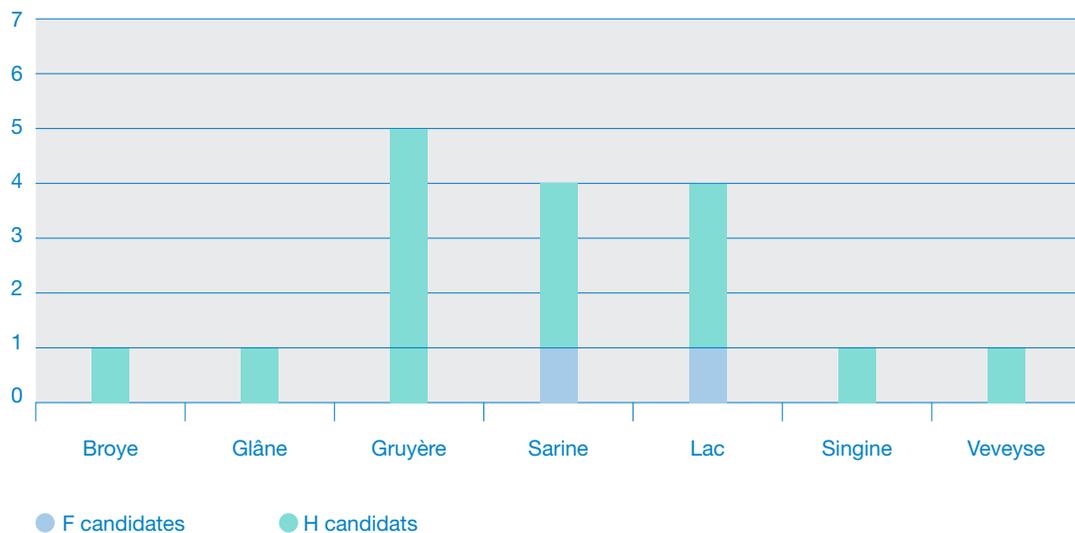
© Etat de Fribourg – Murielle Sèvegrand

Les sept Préfets et Préfète du canton de Fribourg

Photo de gauche à droite : François Genoud (Veveyse), Vincent Bosson (Gruyère), Nicolas Kilchoer (Broye), Willy Schorderet (Glâne), Christoph Wieland (Lac), Lise-Marie Graden (Sarine) et Manfred Raemy (Singine)

²⁷ www.fr.ch/document/329421

Préfetures : candidat-e-s par circonscription électorale (2021)



Préfetures : élu-e-s par circonscription électorale (2021)

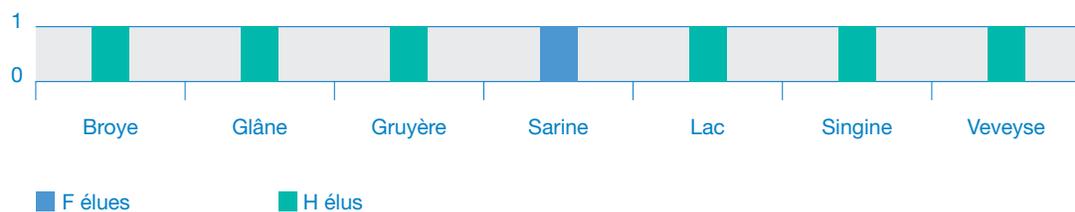


Image issue de la campagne d'affichage de l'action « Vraiment égales ? » en juin 2021. La première Préfète du canton est élue en 2021.

2.3 Niveau communal

La plupart des élections communales dans le canton de Fribourg ont eu lieu le 7 mars 2021. Ces élections se sont avérées révélatrices de la situation de l'égalité en politique. En effet, dans la plupart des cas, les futur-e-s élu-e-s de l'échelon cantonal et national se recrutent parmi les élu-e-s du niveau communal. Il est donc à cet égard intéressant d'analyser ce niveau.

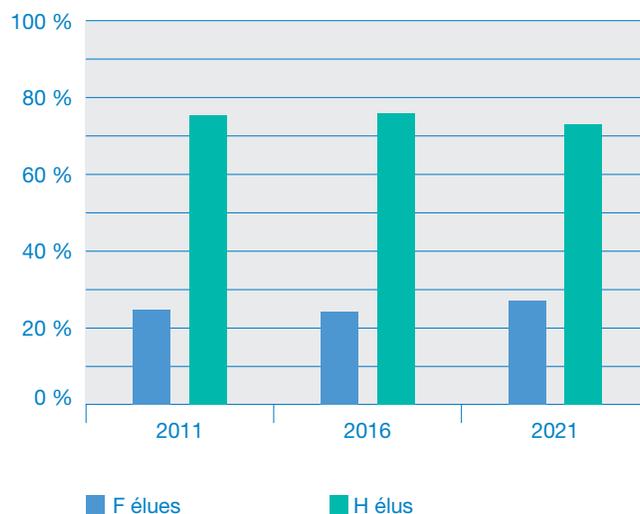
La moyenne de toutes les communes du canton de Fribourg est d'abord présentée ici. Elle sera suivie de l'analyse de la situation dans les districts, dans leurs chefs-lieux respectifs et dans les communes ayant un parlement (conseil général).

Les données pour ce chapitre parviennent du Service des communes (Scm) (données 2021). Si accessible, des données des élections antérieures sont rajoutées²⁸.

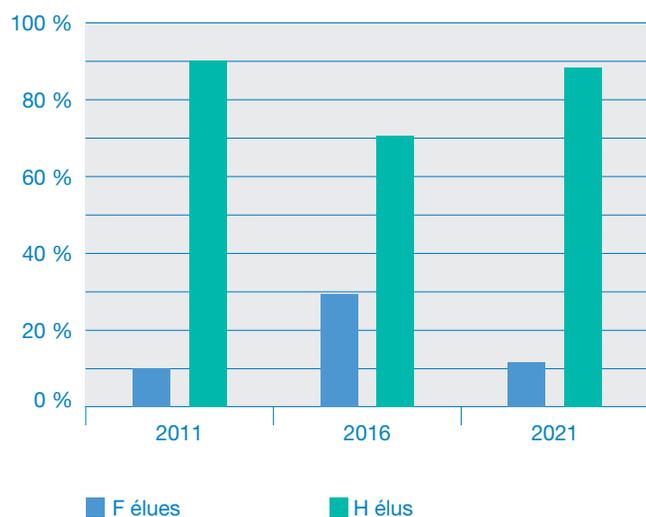
Conseils généraux : proportion des femmes et des hommes (2011 – 2021)



Conseils communaux : représentation des femmes et des hommes (2011 – 2021)



Syndiques et syndics : proportion des femmes et des hommes dans toutes les communes du canton de Fribourg (2011 – 2021)



²⁸ Bauer Tanja, « Femmes et politique dans le canton de Fribourg : Evolution ou stagnation ? », BEF 2018 : www.fr.ch/document/373591

2.3.1 Exécutifs et législatifs communaux

Le Conseil communal, dont les membres sont élu-e-s par la population de la commune, exerce le pouvoir exécutif au niveau communal. La taille du Conseil communal peut varier d'une commune à l'autre, mais se situe généralement entre 5 et 9 membres.

Exécutifs communaux

En 2021, 26,94 % des élu-e-s au sein des **Conseils communaux** du canton de Fribourg étaient des femmes. Cela correspond à une légère augmentation de 1,75 points par rapport à 2016. En considérant les données depuis 2011, on peut se rendre compte que la représentation des femmes dans les Conseils communaux stagne autour d'un quart des élu-e-s.

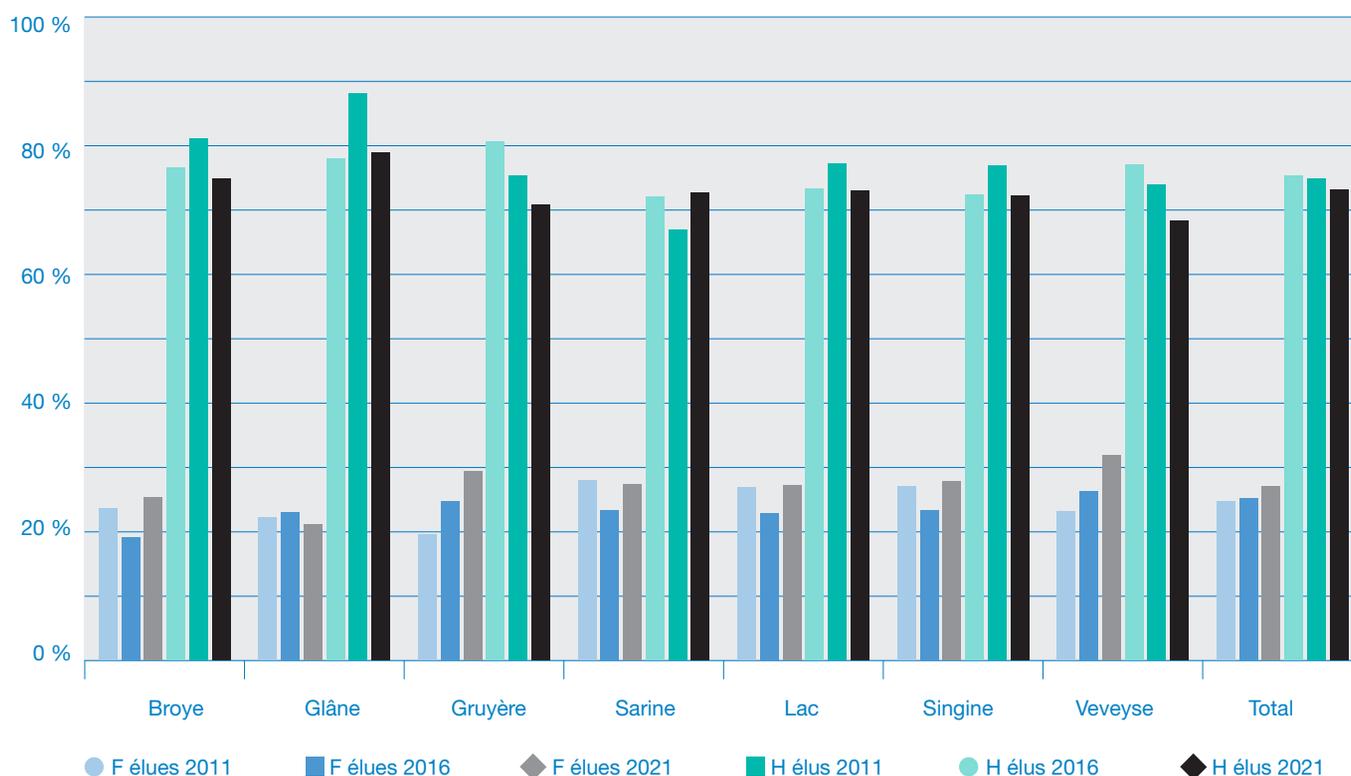
Les femmes sont encore moins nombreuses à avoir été nommées **syndiques** que conseillères communales. Ainsi, en tout, 11,7 % des syndics / syndiques fribourgeois sont des femmes. Cela correspond à une diminution de 3,2 points par rapport à 2016.

La représentation moyenne des femmes dans les Conseils communaux varie selon les districts et évolue dans une

fourchette se situant entre 21,14 % et 31,75 %. Les meilleurs résultats féminins se comptent dans le district de la Veveyse (31,75 %), suivi de la Gruyère (29,31 %), alors que la Glâne ne dénombre que 21,14 % de femmes. Les quatre autres districts se situent dans une fourchette allant de 25,22 % à 27,83 %.

Dans la Broye, la Gruyère, le Lac, en Singine et en Veveyse, la représentation féminine au sein des Conseils communaux s'est améliorée depuis 2016. Dans la Glâne et la Sarine en revanche, la représentation des femmes a reculé.

Conseils communaux : représentation des femmes et hommes dans les districts (2011 – 2021)



Législatif communaux

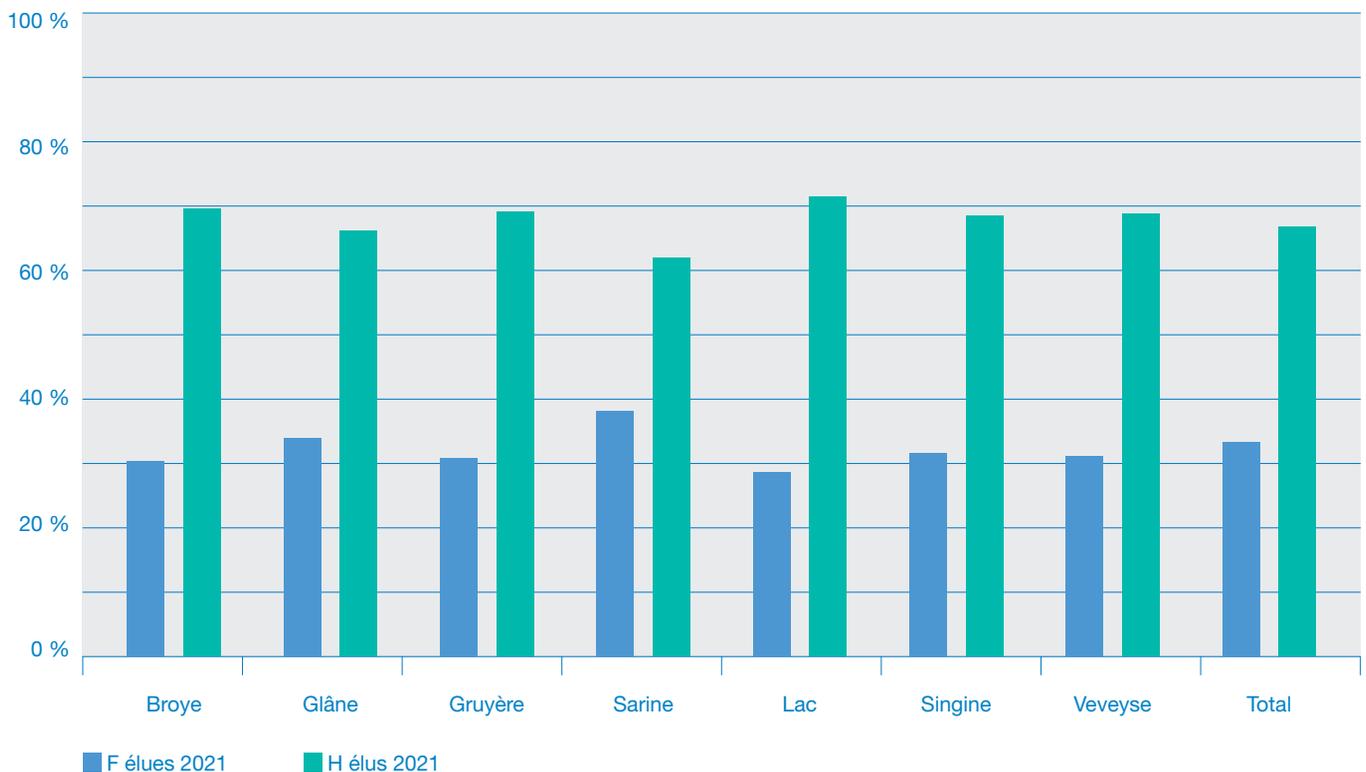
Alors que chaque commune possède un Conseil communal, le pouvoir législatif est exercé, selon l'importance de la commune, par un parlement ou par une assemblée communale.

En 2021, les femmes occupent 33,4 % des mandats dans les **Conseils généraux** contre 28,9 % en 2016 (+4,5 points). Ainsi, les femmes sont plus nombreuses dans les parlements que dans les exécutifs communaux. La proportion des élu-e-s au sein des législatifs communaux se situe dans le même ordre de grandeur que celui du niveau cantonal.

Du côté des Conseils généraux, et comme le démontre le tableau ci-dessous, la représentation moyenne des femmes au sein des législatifs communaux varie également selon les districts et évolue dans une fourchette se situant entre 28,71 % et 38,19 %. Ainsi, la proportion des conseillères générales de la Sarine (38,19 %) et la Glâne (33,96 %) se situent en-dessus de la moyenne cantonale de 33,36 %. Le district du Lac (28,71 %) est le seul qui se situe en dessous de 30 %.

La suite de ce chapitre décrit plus spécifiquement la représentation des femmes dans les chefs-lieux des districts ainsi que dans les communes ayant un parlement, cela en fonction des données à disposition. Afin de permettre une comparaison entre les différentes communes, l'analyse a volontairement été effectuée de manière systématique et rend compte des résultats de manière identique pour chacune d'entre elles.

Conseils généraux : représentation des femmes et hommes dans les districts (2021)



2.3.2 La Broye

Dans le district de la Broye, la représentation des femmes au sein des **Conseils communaux** se situe entre 33 % (Belmont-Broye) et 14 % (Cugy, Montagny, Châbles). Dans toutes les communes, la proportion des candidates est supérieure à la proportion des élues.

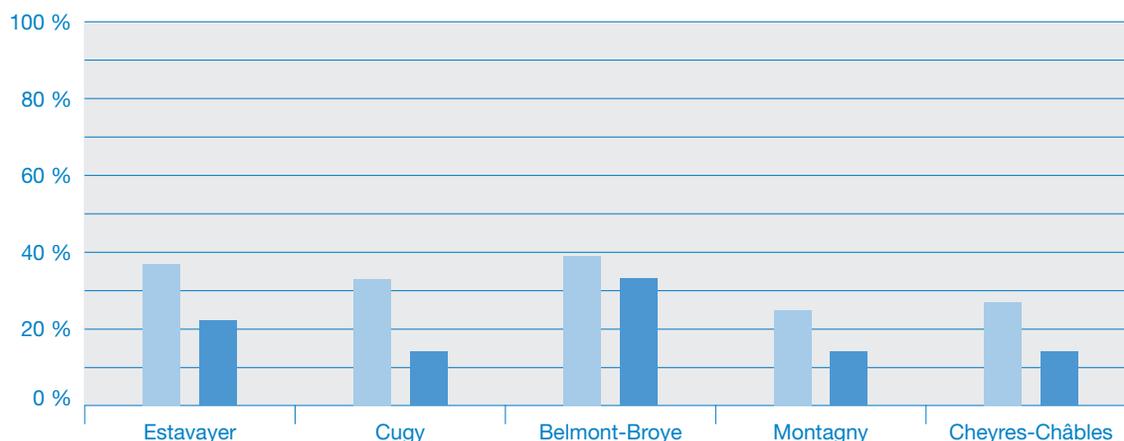
Dans le district de la Broye, la représentation des femmes au sein des **Conseils généraux** se situe entre 37 % (Cugy) et 23 % (Cheyres-Châbles). A Belmont-Broye et Cheyres-Châbles, la proportion des candidates est supérieure à celle des élues. A Estavayer-le-Lac, Cugy et Montagny le taux d'élection des femmes est supérieur à celui de leurs homologues masculins (voir note 24, p. 16).

Chef-lieu : Estavayer-le-Lac

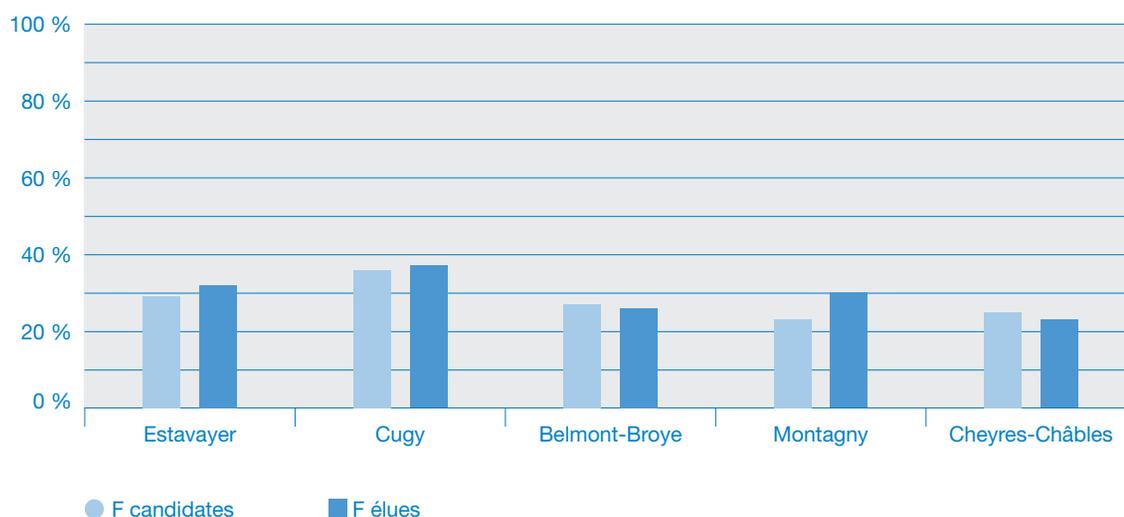
En 2021, 22 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cela correspond à une diminution de 11 points par rapport à 2016 et 2011, moment où les femmes représentaient 33 % des élu-e-s. Cependant, la proportion des candidates a augmenté de 31 % (en 2016) à 37 % (en 2021).

En 2021, 32 % des élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cela correspond à une augmentation de 2 points par rapport à 2016, moment où les femmes représentaient 30 % des élu-e-s. Cependant, la proportion des candidates a diminué de 34 % (en 2016) à 29 % (en 2021).

Conseil communal : représentation des candidates et élues par commune (2021)



Conseil général : représentation des candidates et élues par commune (2021)



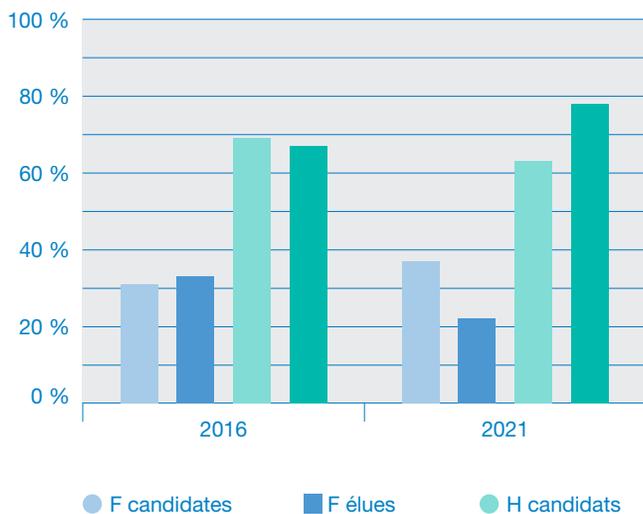


© atelier-picsel.ch

Portrait officiel du Conseil communal d'Estavayer-le-Lac

Photo de gauche à droite, derrière : Lionel Conus (secrétaire général), Philippe Aegerter, Samuel Ménétrey, Yves Blanc, Joseph Borcard et Brigitte Pautre (secrétaire générale adjointe) ;
et de gauche à droite, devant : Eric Rey (vice-syndic), Eric Chassot (syndic), Marlis Schwarzentrub, Carole Raetzo et Jean-Claude Votta

Estavayer : représentation des femmes au Conseil communal (2016 – 2021)



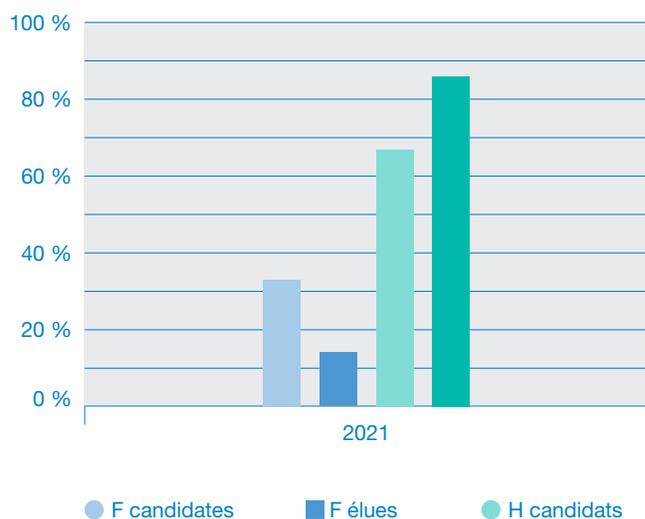
Estavayer : représentation des femmes au Conseil général (2016 – 2021)



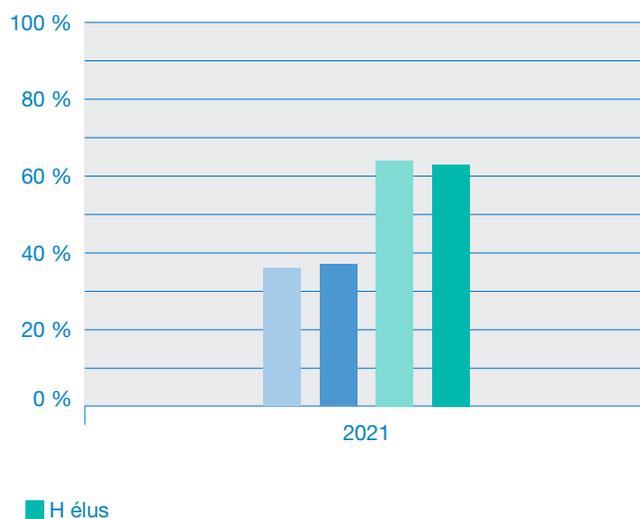
Cugy

En 2021, 14 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates se situait à 33 %. En 2021, 37 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. La proportion des candidates se situait à 36 %.

Cugy : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



Cugy : représentation des femmes au Conseil général (2021)



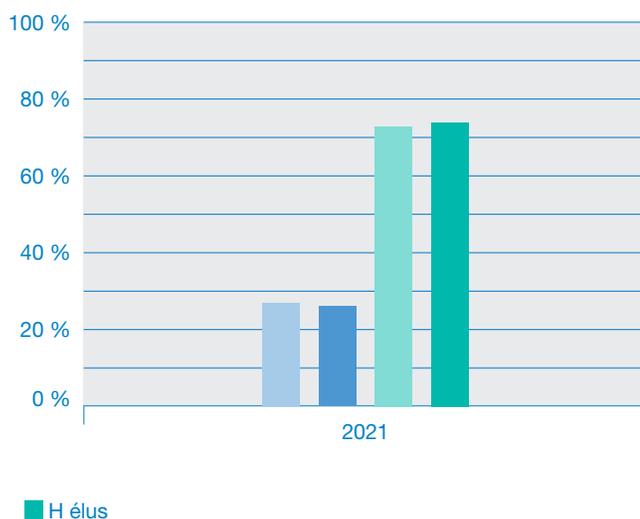
Belmont-Broye

En 2021, 33 % des personnes élues au Conseil communal étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates est de 39 %. En 2021, 26 % des personnes élues au Conseil général étaient des femmes. La proportion des candidates s'élevait à 27 %.

Belmont-Broye : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



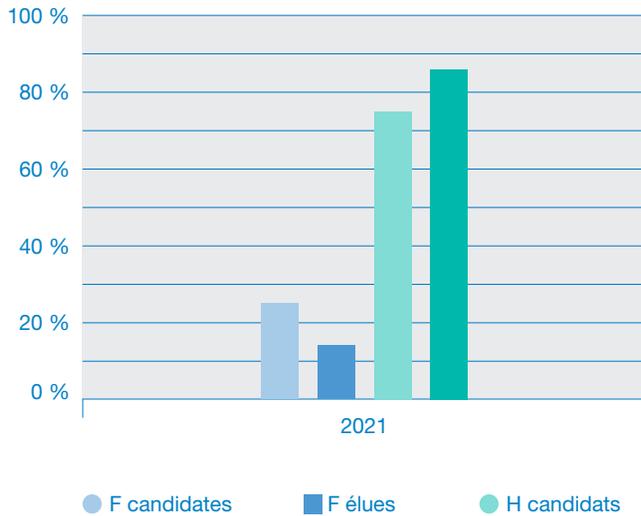
Belmont-Broye : représentation des femmes au Conseil général (2021)



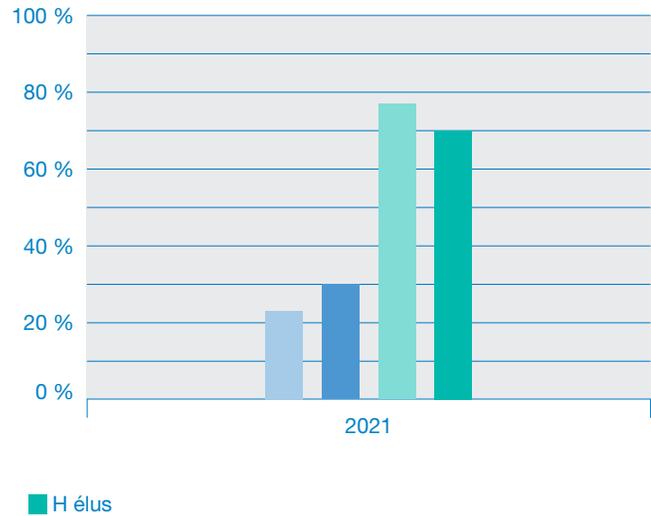
Montagny

En 2021, 14 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates se situait à 25 %. En 2021, 30 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates se situait à 23 %.

Montagny : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



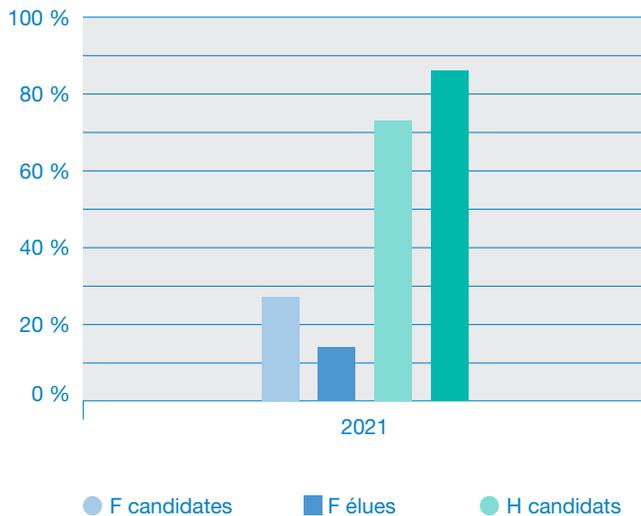
Montagny : représentation des femmes au Conseil général (2021)



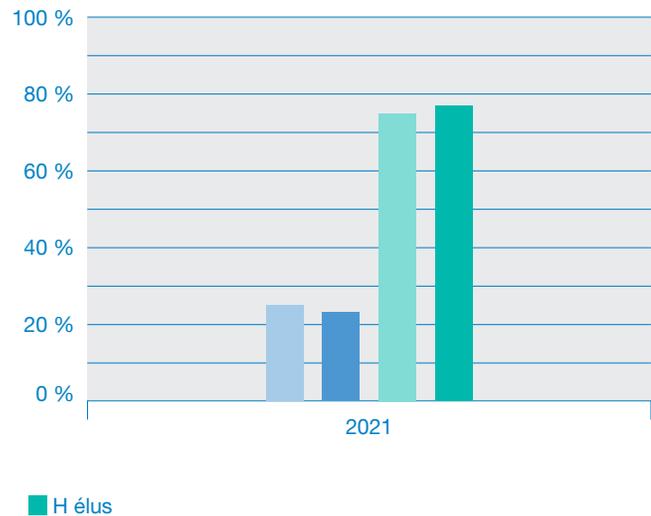
Cheyres-Châbles

En 2021, 14 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates se situait à 25 %. En 2021, 30 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates se situait à 23 %.

Cheyres-Châbles : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



Cheyres-Châbles : représentation des femmes au Conseil général (2021)



2.3.3 La Glâne

Dans le district de la Glâne, la représentation des femmes au sein des **Conseils communaux** se situe entre 29 % (Siviriez) et 14 % (Rue). A Siviriez, la proportion des élues est supérieure à celle des candidates. Situation inverse à Romont et Rue : les femmes sont mieux représentées sur les listes qu'élues.

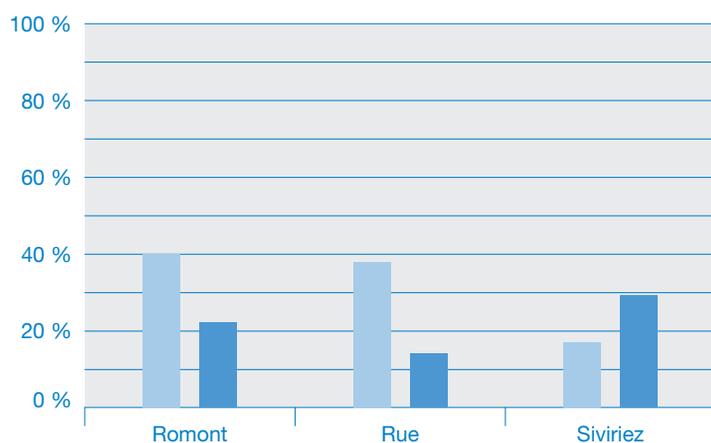
La représentation des femmes au sein des **Conseils généraux** se situe entre 27 % (Siviriez) et 43 % (Rue). A Siviriez, la proportion des femmes élues est supérieure à celle des candidates. La situation est inverse à Romont et à Rue : les femmes sont mieux représentées sur les listes qu'élues.

Chef-lieu : Romont

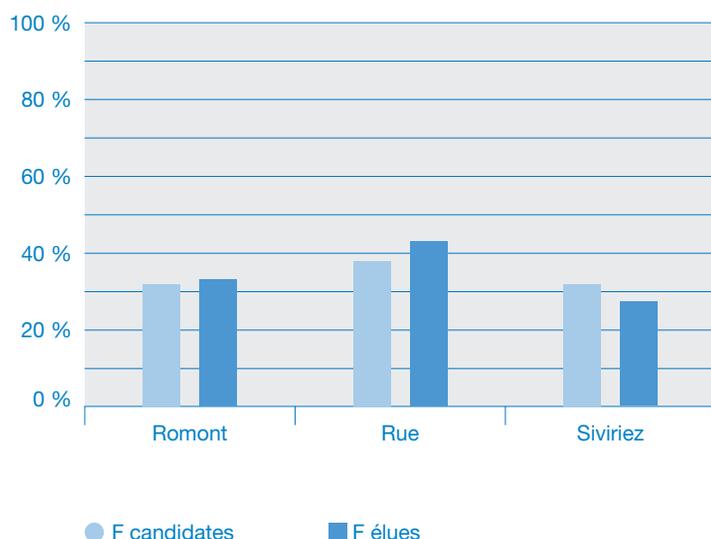
En 2021, 22 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes, proportion inchangée depuis 2016. Cependant, la proportion des candidates est supérieure et a augmenté de 37 % (en 2016) à 40 % (en 2021).

En 2021, 33 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cela correspond à une augmentation de 11 points par rapport à 2016, moment où les femmes représentaient 22 % des élu-e-s. Cependant, la proportion des candidates est restée presque stable à 32 % en 2021.

Conseil communal : représentation des candidates et élues par commune (2021)



Conseil général : représentation des candidates et élues par commune (2021)



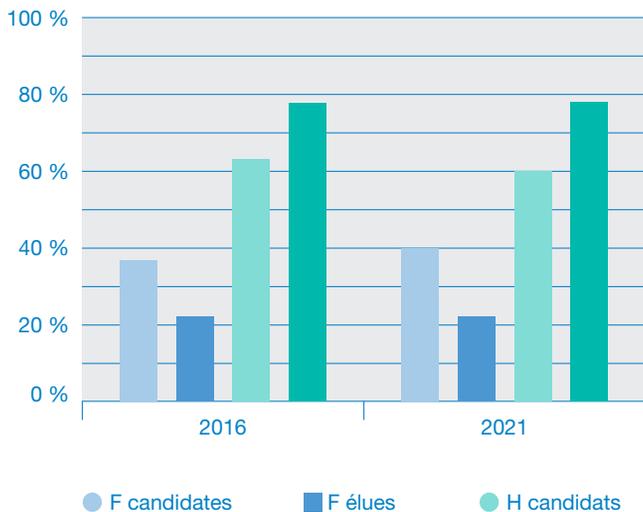


© Photo Glâne – Murielle Sèvegrand

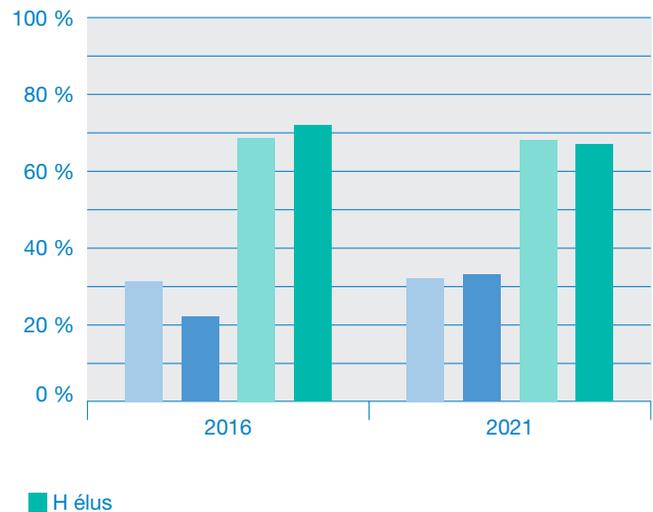
Portrait officiel du Conseil communal de Romont

Photo de gauche à droite : Jean-Claude Cornu (syndic), Marc Menoud, Emmanuel Bussard, Didier Demierre, Stefanie Losey, Armand Jaquier, Thierry Schmid (vice-syndic), Murielle Jaquier-Eltshinger, François Helfer, Yves Bard (secrétaire communal)

Romont : représentation des femmes au Conseil communal (2016 – 2021)



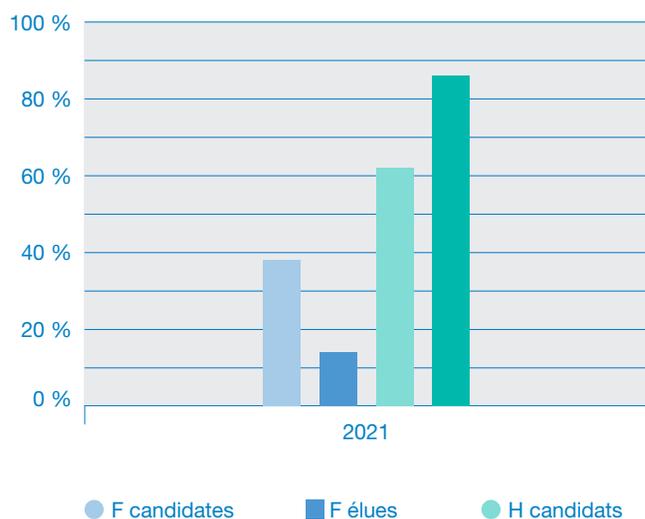
Romont : représentation des femmes au Conseil général (2016 – 2021)



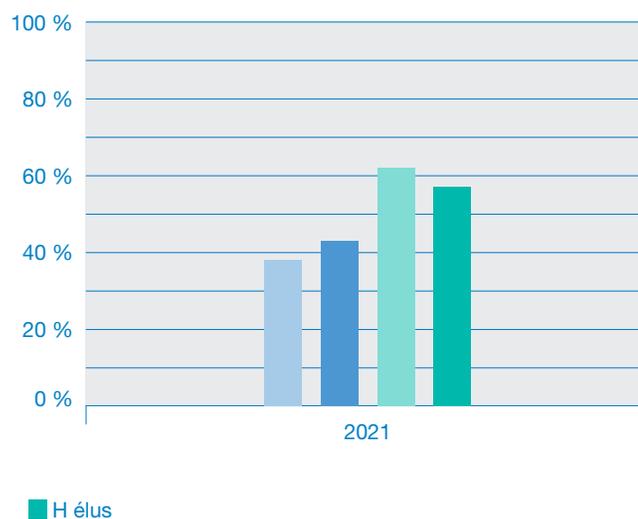
Rue

En 2021, 14 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. En 2021, 43 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. La proportion des candidates était de 38 % en 2021.

Rue : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



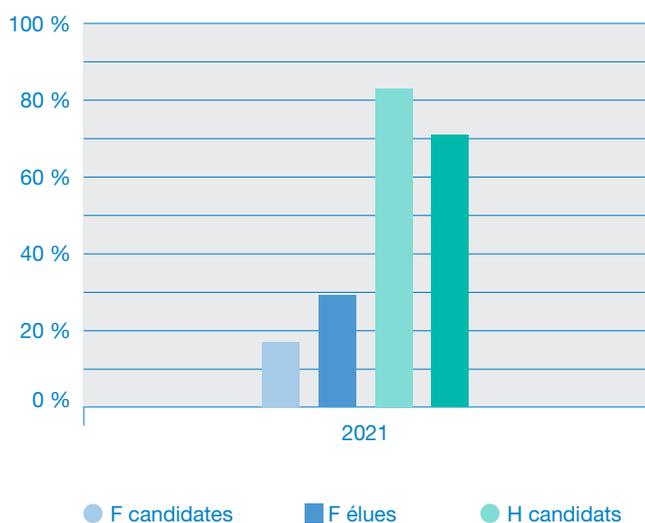
Rue : représentation des femmes au Conseil général (2021)



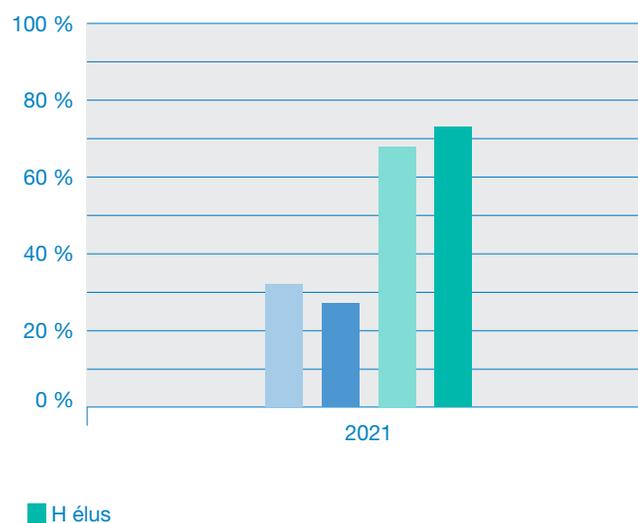
Siviriez

En 2021, 29 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates était seulement de 17 %. En 2021, 27 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates se situait à 32 %.

Siviriez : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



Siviriez : représentation des femmes au Conseil général (2021)





En 2022, lors de la journée nationale « Futur en tous genres », le BEF a organisé un atelier « un jour en tant que cheffe » où 10 politiciennes et cheffes fribourgeoises faisaient découvrir leur quotidien à des filles de 10H.

Photo des groupes qui ont accompagné Isabelle Chassot et Johanna Gapany, le 10 novembre 2022

2.3.4 La Gruyère

Dans le district de la Gruyère, la représentation des femmes au sein des **Conseils communaux** se situe entre 57 % (Riaz) et 22 % (Vuadens). A Bulle, la proportion des femmes élues est égale à celle des candidates. Sinon, les femmes sont moins bien représentées sur les listes que parmi les élus.

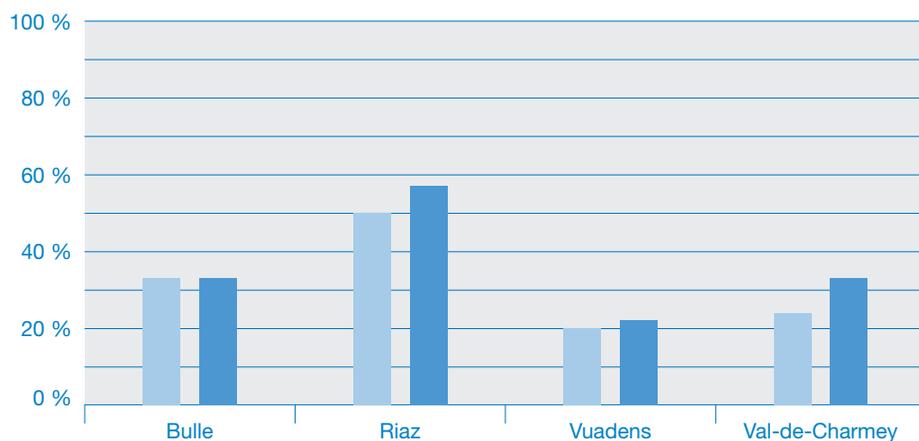
La représentation des femmes au sein des **Conseils généraux** se situe entre 38 % (Bulle) et 20 % (Val-de-Charmey). A Bulle, la proportion des femmes élues est supérieure à celle des candidates. A Vuadens, elle est égale à celle des candidates. A Riaz et Val-de-Charmey, les femmes sont mieux représentées sur les listes qu'élues.

Chef-lieu : Bulle

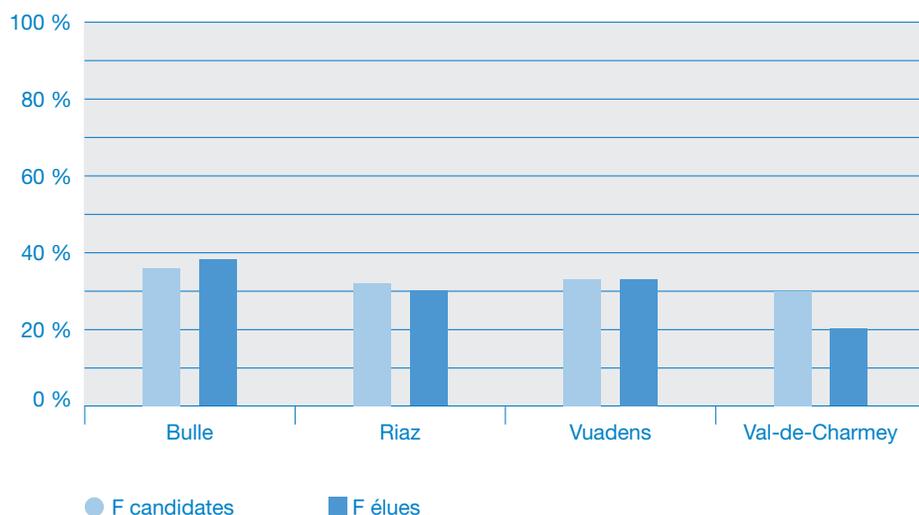
En 2021, 33 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes, comme en 2016 et 2011. La proportion des candidates a augmenté de 31 % (en 2016) à 33 % (en 2021).

En 2021, 38 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cela correspond à une augmentation de 8 points par rapport à 2016, au moment où les femmes représentaient 30 % parmi les élu-e-s. La proportion des candidates a augmenté de 34 % (en 2016) à 36 % (en 2021).

Conseil communal : représentation des candidates et élus par commune (2021)



Conseil général : représentation des candidates et élus par commune (2021)



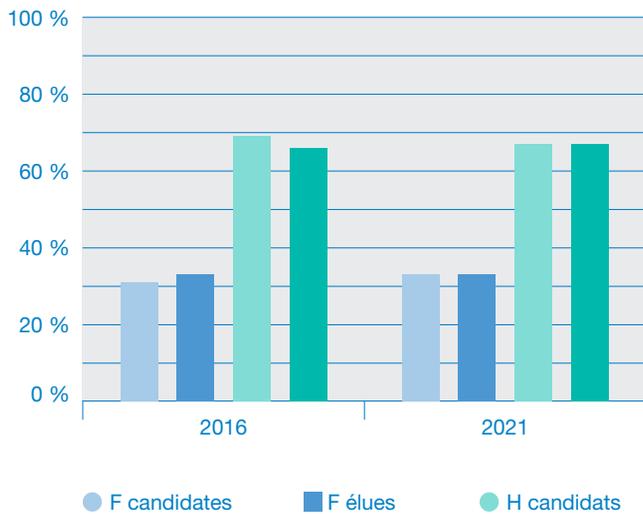


© Ville de Bulle

Portrait officiel du Conseil communal de Bulle (2021)

Photo de gauche à droite : Eric Gobet, Nicolas Pasquier, Marie-France Roth Pasquier, Chantal Pythoud, Jacques Morand (syndic), Jérôme Tornare, David Seydoux (vice-syndic), Nicolas Wyssmueller et Kirthana Wickramasingam

Bulle : représentation des femmes au Conseil communal (2016 – 2021)



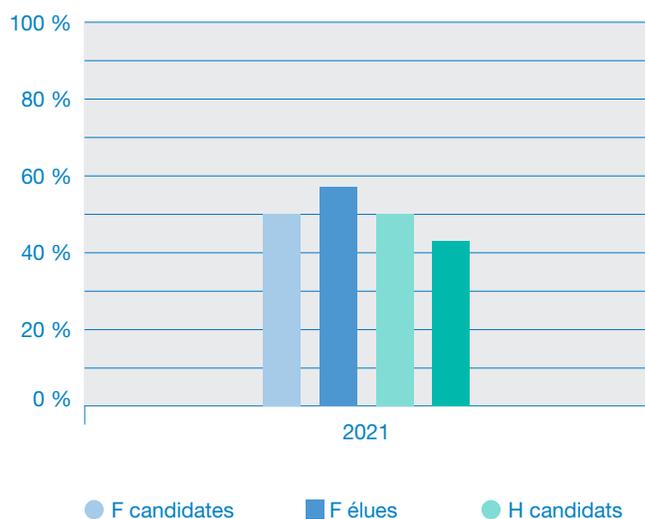
Bulle : représentation des femmes au Conseil général (2016 – 2021)



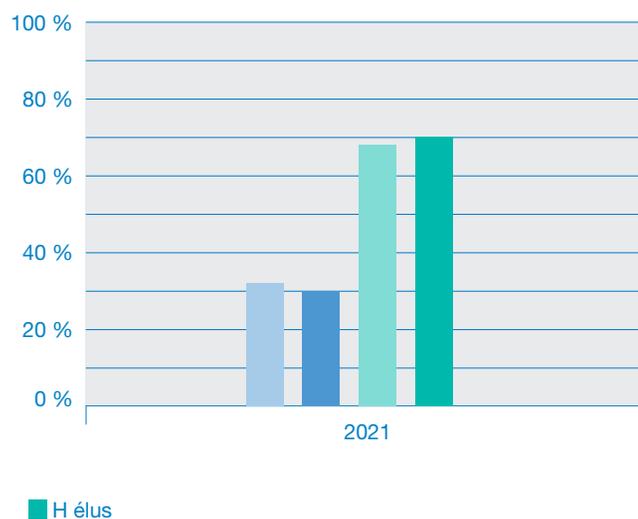
Riaz

En 2021, 57 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cela correspond à une exception dans le canton de Fribourg : c'est une majorité de femmes qui sont élues. La proportion des candidates était également élevée, à savoir qu'elle était alors de 50 %. En 2021, 30 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. La proportion des candidates s'élevait à 32 %.

Riaz : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



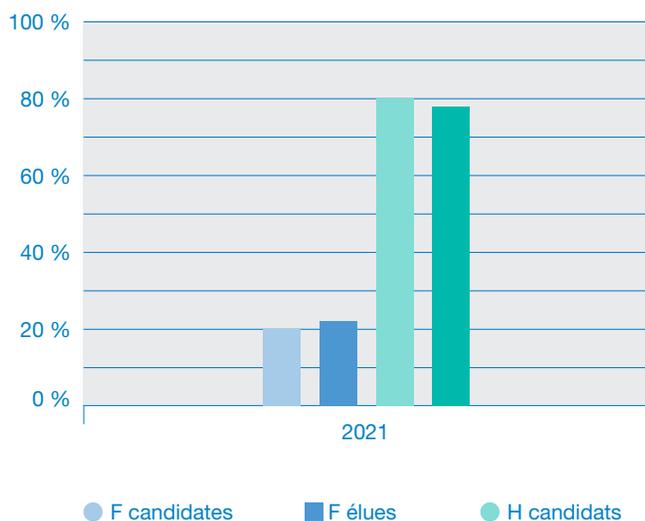
Riaz : représentation des femmes au Conseil général (2021)



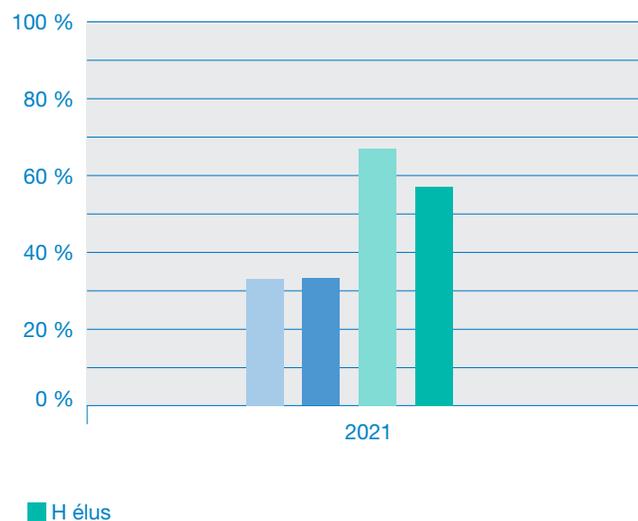
Vuadens

En 2021, 22 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. La proportion des candidates était encore plus basse et se situait alors à 20 %. En 2021, 33 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. La proportion des candidates s'élevait alors également à 33 %.

Vuadens : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



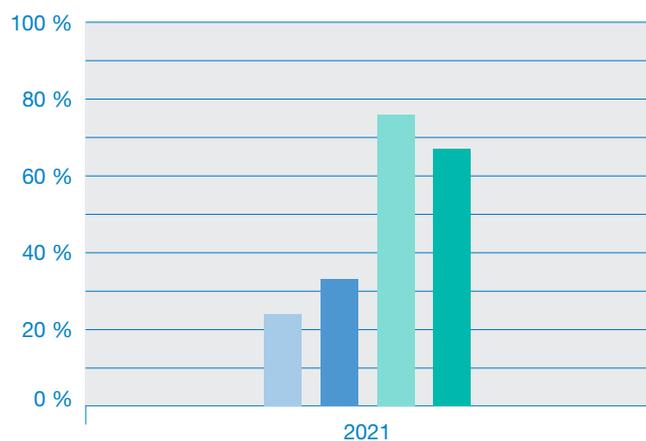
Vuadens : représentation des femmes au Conseil général (2021)



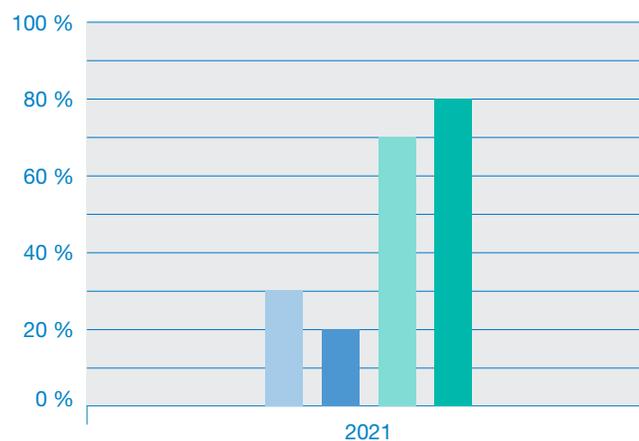
Val-de-Charmey

En 2021, 33 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. La proportion des candidates correspondait seulement à 24 % en 2021. En 2021, 20 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates s'élevait à 30 %.

Val-de-Charmey : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



Val-de-Charmey : représentation des femmes au Conseil général (2021)



● F candidates ■ F élus ● H candidats ■ H élus

2.3.5 La Sarine

Dans le district de la Sarine, la représentation des femmes au sein des **Conseils communaux** varie fortement. Dans trois communes, elle est égale ou supérieure à 40 % (Villars-sur-Glâne 44 %, Prez 43 %, Fribourg 40 %). A l'autre bout de l'échelle se situe Grolley et Marly avec seulement 14 % de femmes parmi les personnes élues au Conseil communal. La représentation des candidates est meilleure que celle des élues et varie entre 43 % (Fribourg, Villars-sur-Glâne) et 29,9 % à Marly.

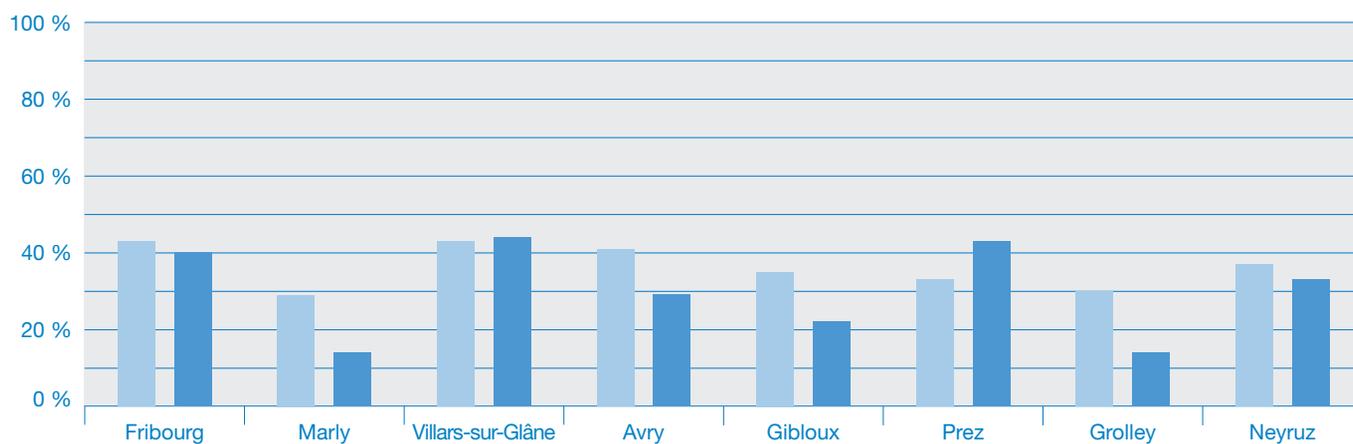
Dans le district de la Sarine, la représentation des femmes au sein des **Conseils généraux** se situe entre 53 % (Fribourg) et 24 % (Gibloux). A Neyruz, Gibloux et Grolley, la proportion des candidates est supérieure à celle des élues. A Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne, Prez et Avry, le taux d'élection des femmes est supérieur à celui de leurs homologues masculins (voir note 24, p. 16).

Chef-lieu : Fribourg

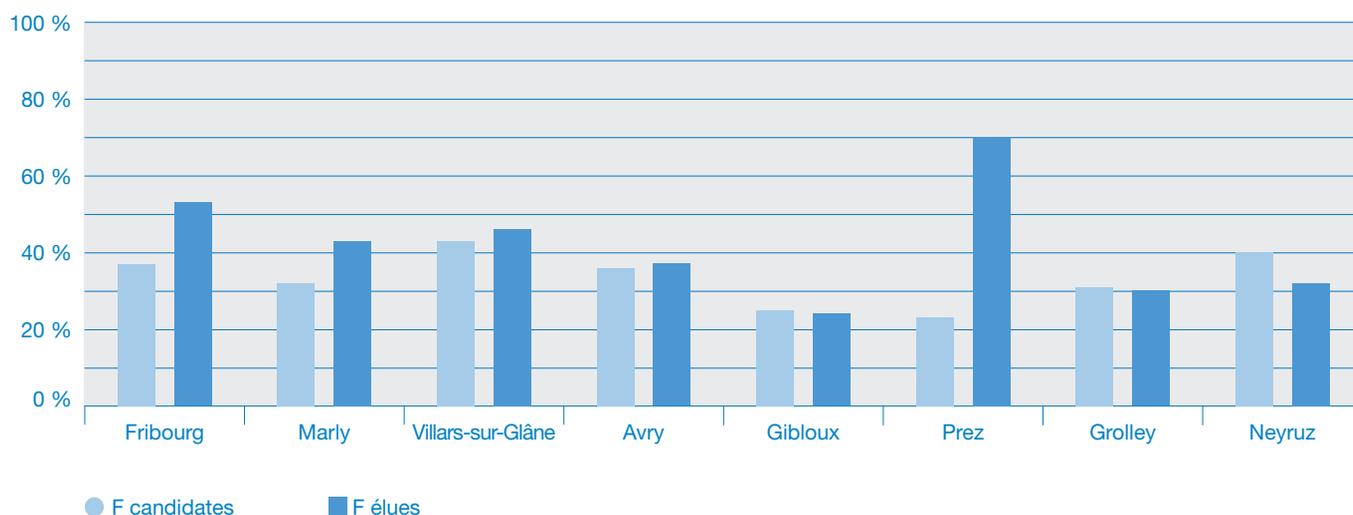
En 2021, 40 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. C'est la même proportion qu'en 2016 et 2011. Cependant, la proportion des candidates a augmenté de 27 % (en 2016) à 43 % (en 2021).

En 2021, 53 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cela correspond à une augmentation de 23 points par rapport à 2016, au moment où les femmes représentaient 30 % des élu-e-s. C'est un saut exceptionnel et qui correspond donc à une majorité de femmes élues dans cette instance. Cependant, la proportion des candidates n'a augmenté que de 5 points, passant de 32 % (en 2016) à 37 % (en 2021).

Conseil communal : représentation des candidates et élues par commune (2021)



Conseil général : représentation des candidates et élues par commune (2021)



● F candidates ■ F élues

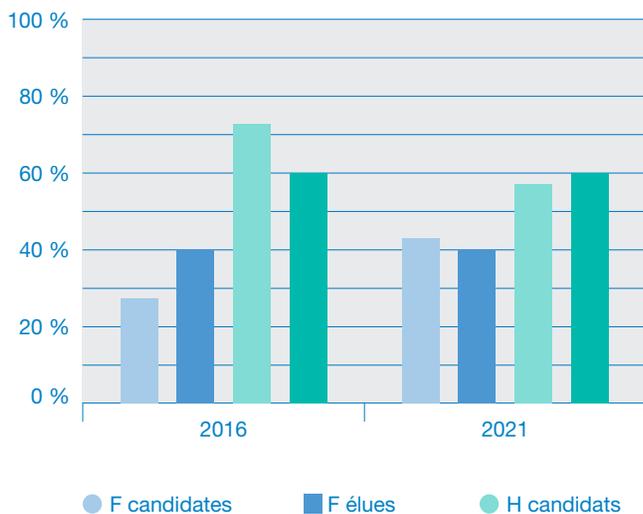


© Ville de Fribourg – Valentine Brodard

Portrait officiel du Conseil communal de Fribourg

Photo de gauche à droite : Pierre-Olivier Nobs, Laurent Dietrich (vice-syndic), Thierry Steiert (syndic), Andrea Burgener Woeffray et Mirjam Ballmer

Fribourg : représentation des femmes au Conseil communal (2016 – 2021)



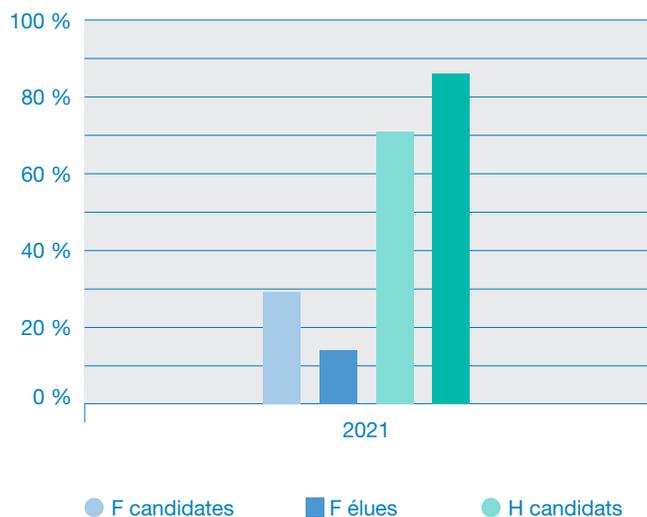
Fribourg : représentation des femmes au Conseil général (2016 – 2021)



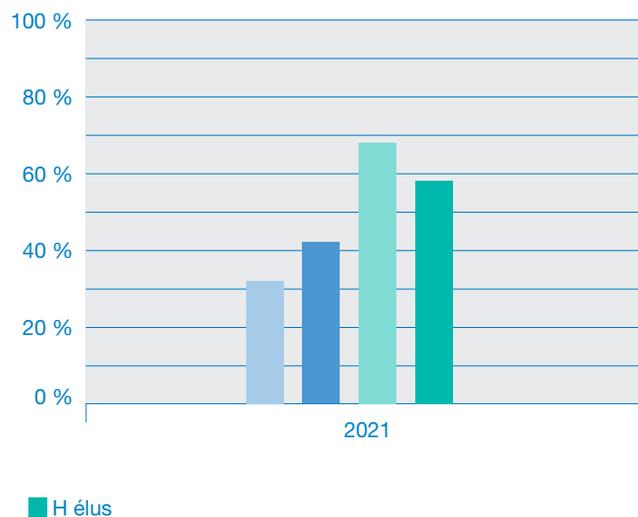
Marly

En 2021, 14 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates se situait à 29 %. Les femmes avaient donc beaucoup moins de chance d'être élues que leurs homologues masculins. En 2021, 42 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates était de 32 % en 2021. Les femmes ont donc proportionnellement mieux été élues que les hommes.

Marly : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



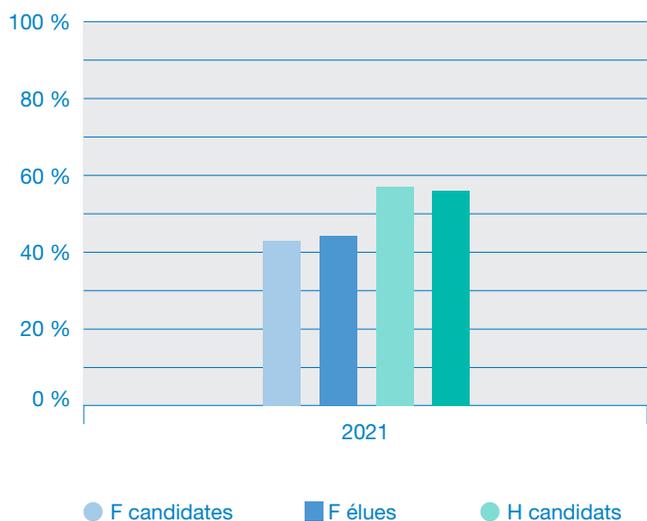
Marly : représentation des femmes au Conseil général (2021)



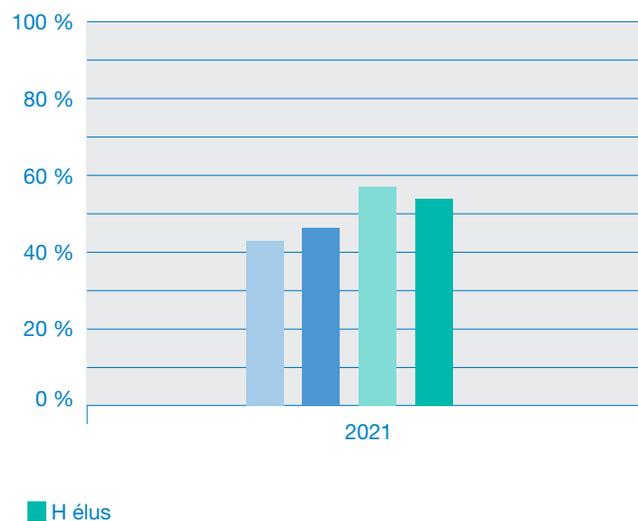
Villars-sur-Glâne

En 2021, 44 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cela correspond presque à la proportion des candidates, qui s'élevait alors à 43 %. En 2021, 46 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. La proportion des candidates s'élevait à 43 %.

Villars-sur-Glâne : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



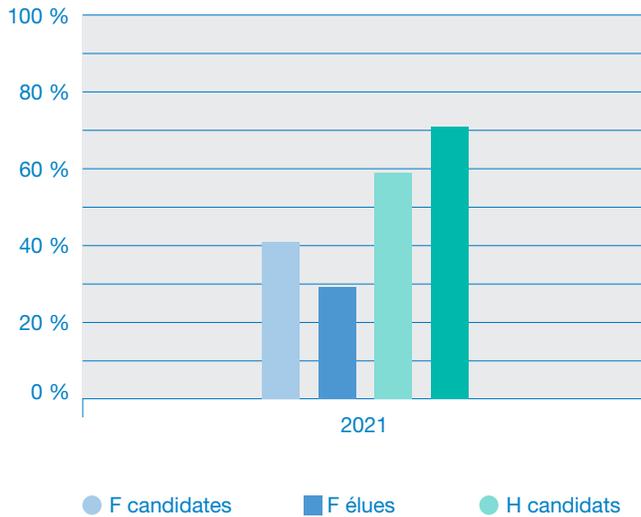
Villars-sur-Glâne : représentation des femmes au Conseil général (2021)



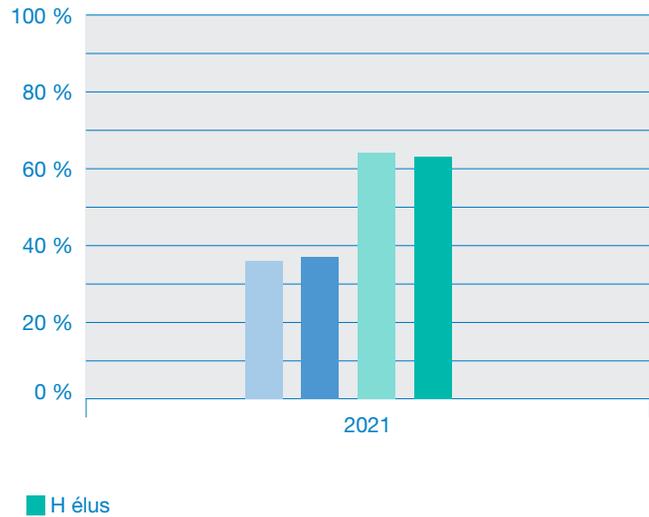
Avry

En 2021, 29 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates était alors de 41 %. Les femmes ont donc proportionnellement été moins bien élues que leurs homologues masculins sur la liste. En 2021, 37 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cela correspond presque à la proportion des candidates, qui s'élevait alors à 36 %.

Avry : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



Avry : représentation des femmes au Conseil général (2021)



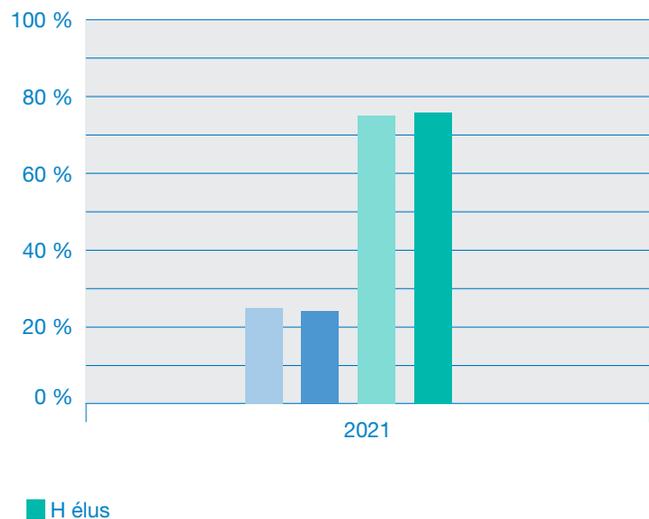
Gibloux

En 2021, 22 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates était alors de 35 %. Les femmes avaient donc moins de chance d'être élues que leurs homologues masculins. En 2021, 24 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. La proportion de candidates était de 25 %.

Gibloux : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



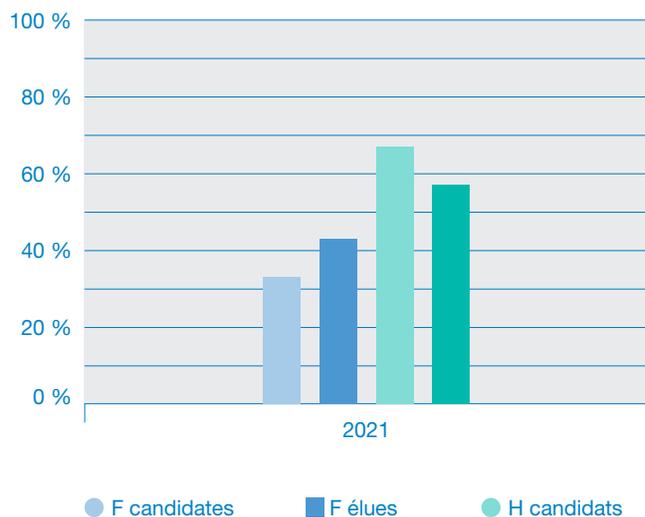
Gibloux : représentation des femmes au Conseil général (2021)



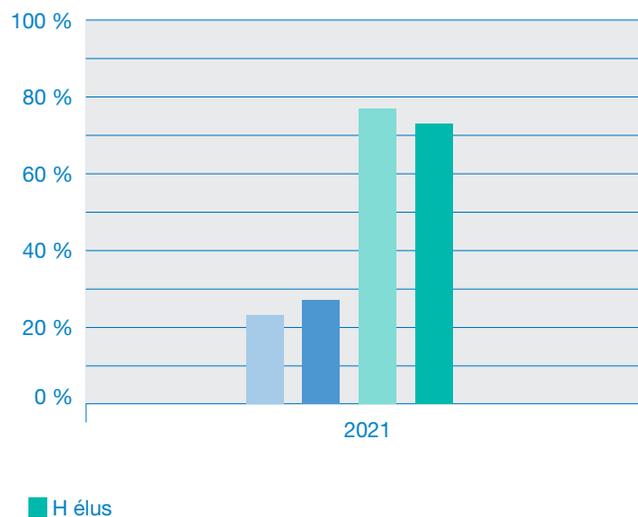
Prez

En 2021, 43 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. La proportion des candidates était d'un tiers, donc 33 %. Les femmes avaient donc plus de chance d'être élues que leurs homologues masculins. En 2021, 27 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. La proportion des candidates se situait à 23 %.

Prez : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



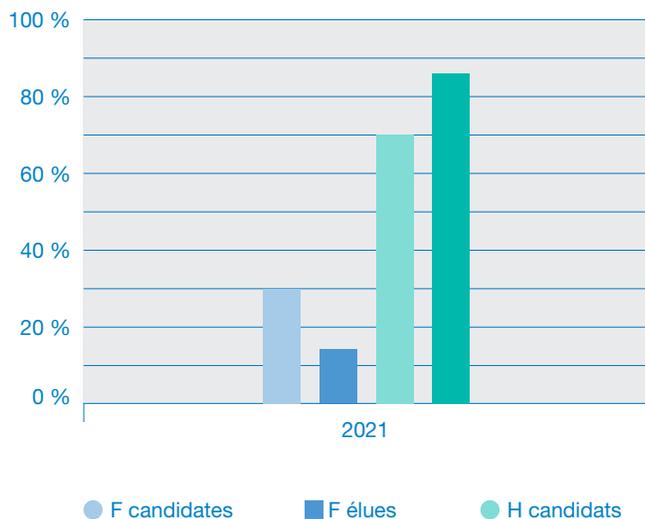
Prez : représentation des femmes au Conseil général (2021)



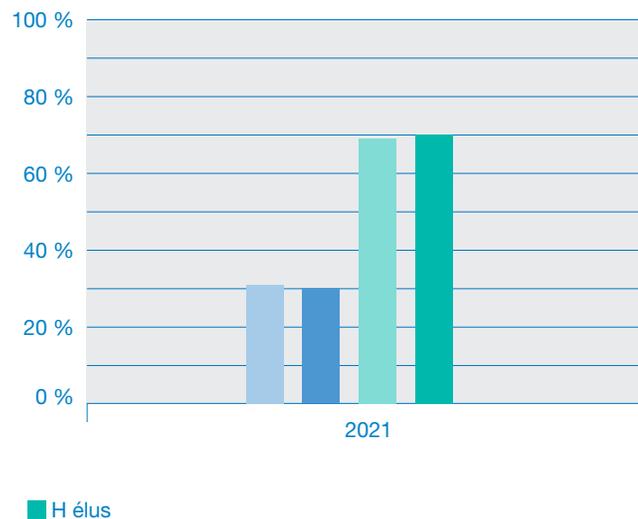
Grolley

En 2021, 14 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates s'élevait alors à 30 %. En 2021, 30 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cela correspond presque à la proportion des candidates qui se situait à 31 %.

Grolley : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



Grolley : représentation des femmes au Conseil général (2021)



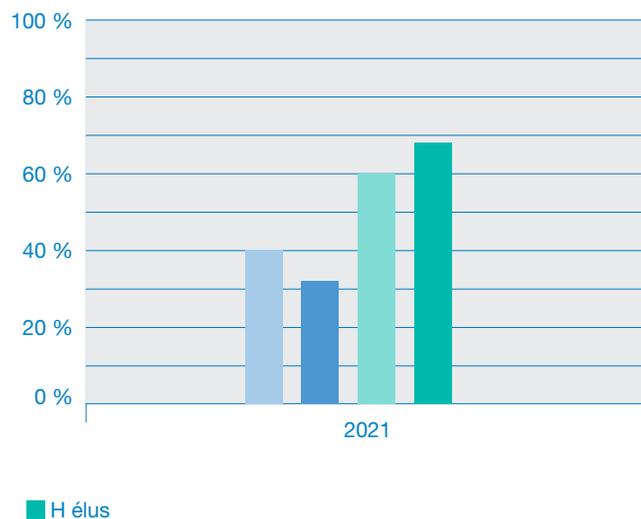
Neyruz

En 2021, 33 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. La proportion des candidates était plus élevée et se situait à 37 %. En 2021, 32 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. La proportion des candidates s'élevait à 40 %.

Neyruz : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



Neyruz : représentation des femmes au Conseil général (2021)



2.3.6 Le Lac

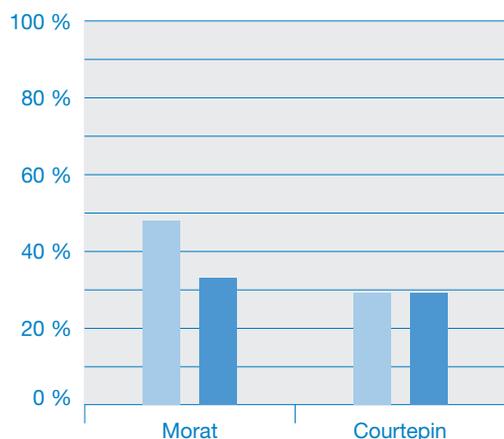
Dans le district du Lac, la représentation des femmes au sein des **Conseils communaux** et des **Conseils généraux** se situe autour de 30 %.

Chef-lieu : Morat

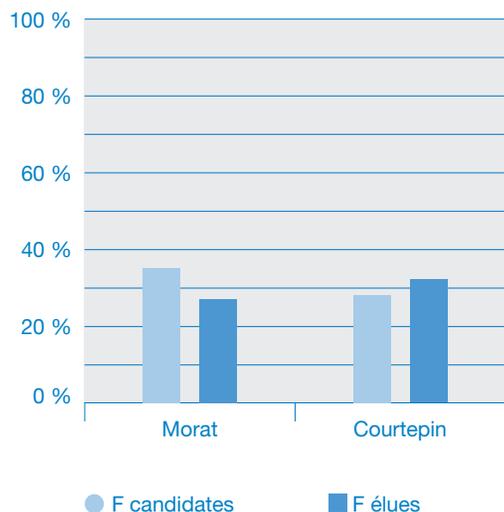
En 2021, 33 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cela correspond à une diminution de 9.9 points par rapport à 2016, au moment où les femmes représentaient 42,9 % des élu-e-s. Cependant, la proportion des candidates a augmenté de 44 % (en 2016) à 48 % (en 2021).

En 2021, 27 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cela correspond à une diminution de 3 points par rapport à 2016, au moment où les femmes représentaient 30 % des élu-e-s. Cependant, la proportion des candidates a augmenté de 32,2 % (en 2016) à 35 % (en 2021).

Conseil communal : représentation des candidates et élues par commune (2021)



Conseil général : représentation des candidates et élues par commune (2021)



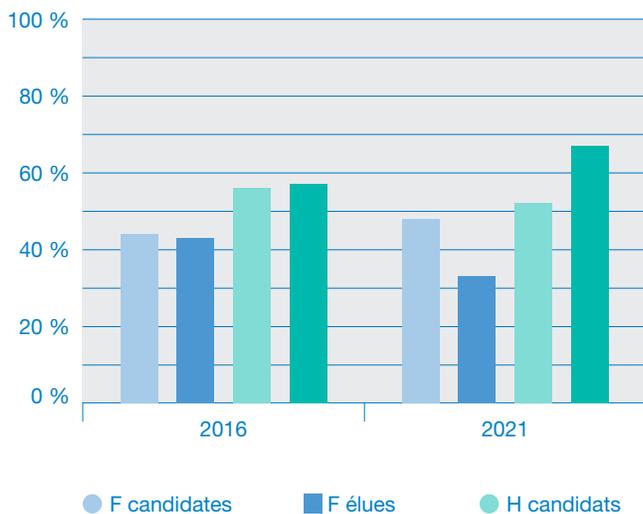


© Ville de Morat

Portrait officiel du Conseil communal de Morat

Photo de gauche à droite : Bruno Bandi (secrétaire de la ville), Julia Senti, Carlo Colopi, Alexander Schroeter (vice-syndic), Markus Ith, Petra Schlüchter (syndique), Andreas Aebersold, Rudolf Herren

Morat : représentation des femmes au Conseil communal (2016 – 2021)



Morat : représentation des femmes au Conseil général (2016 – 2021)



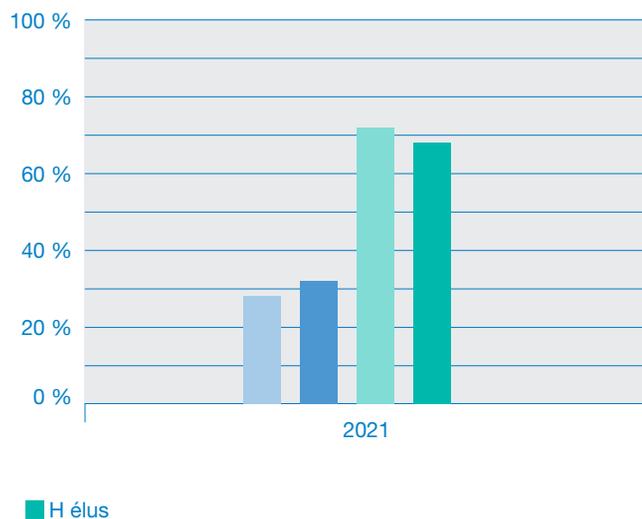
Courtepin

En 2021, 29 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cela correspond à la même proportion que celle des candidatures féminines. En 2021, 32 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. La proportion des candidatures se situait en dessous de la barre des 30 % et correspondait alors à 28 %.

Courtepin : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



Courtepin : représentation des femmes au Conseil général (2021)



2.3.7 La Singine

Dans le district de la Singine, la représentation des femmes au sein des **Conseils communaux** varie entre 22 % (Wünnewil-Flamatt) et 43 % (Guin).

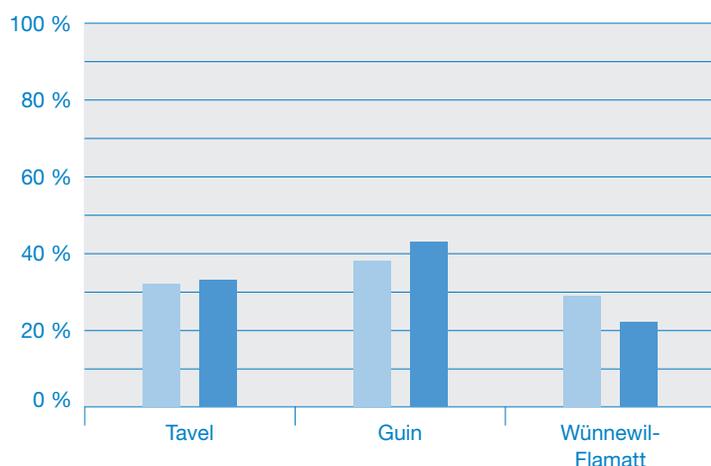
Dans le district de la Singine, la représentation des femmes au sein des **Conseils généraux** se situe entre 28 % (Guin) et 35 % (Wünnewil-Flamatt).

Chef-lieu : Tavel

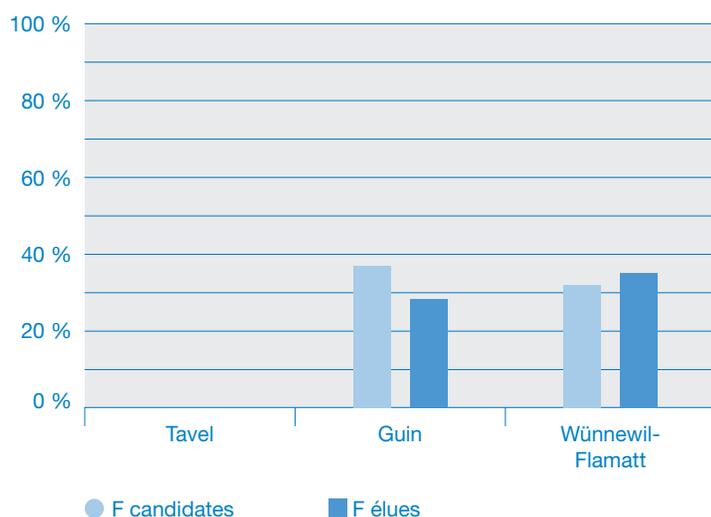
En 2021, 33 % des personnes élues au Conseil communal étaient des femmes. Cela correspond à la même proportion qu'en 2016. La proportion des candidates est aussi au même niveau et se situe à 33 % (en 2021), il était à 32 % en 2016.

A Tavel, il n'existe pas de Conseil général.

Conseil communal : représentation des candidates et élues par commune (2021)



Conseil général : représentation des candidates et élues par commune (2021)



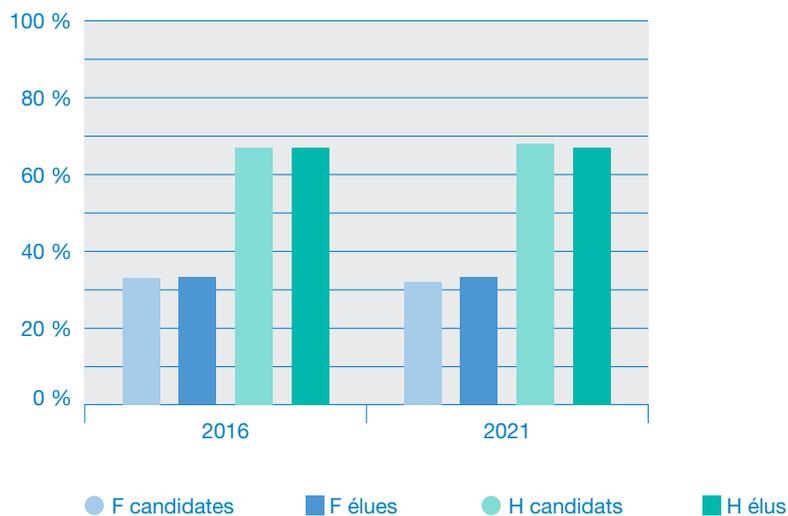


© Commune de Tavel

Portrait officiel du Conseil communal de Tavel (2021)

Photo de gauche à droite : Hubert Schibli, Yves Bürdel, Christian Sommer, Claudia Gfeller-Vonlanthen, Markus Mauron (syndic), Gaston Waeber (vice-syndic), Margrit Dubi, Michel Modoux et Riccarda Melchior

Tavel : représentation des femmes au Conseil communal (2016 – 2021)

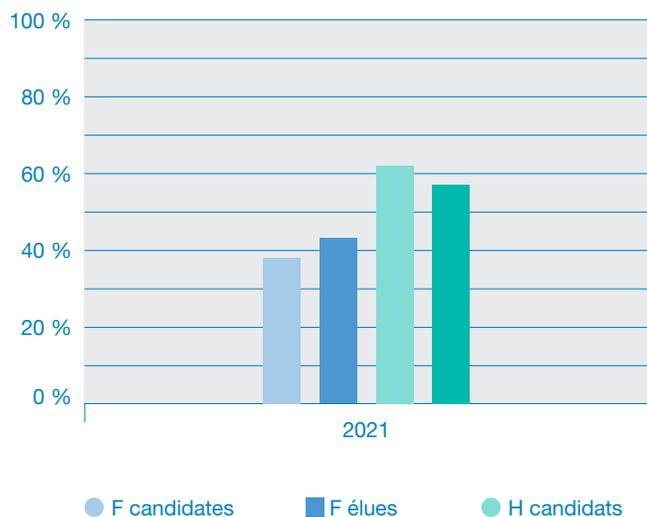


Données au 8 novembre 2020 lors de la fusion

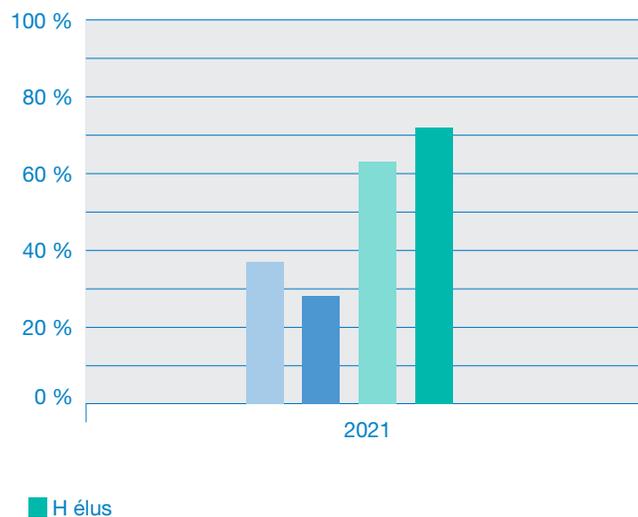
Guin

En 2021, 43 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. La proportion des candidates s'élevait à 38 %. En 2021, 28 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates s'élevait alors à 37 % en 2021.

Guin : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



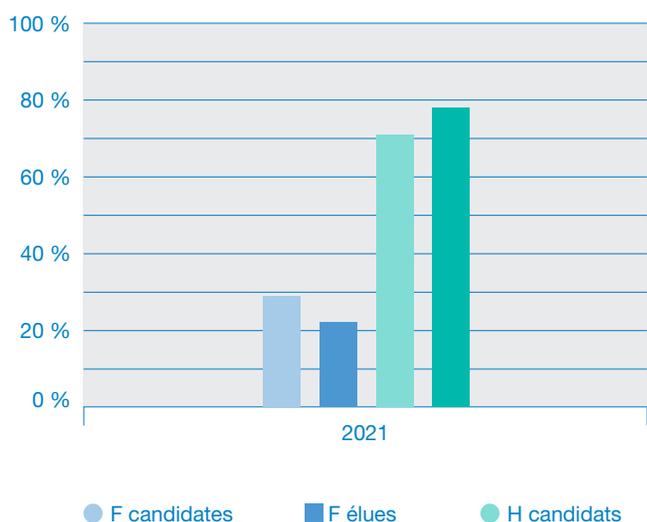
Guin : représentation des femmes au Conseil général (2021)



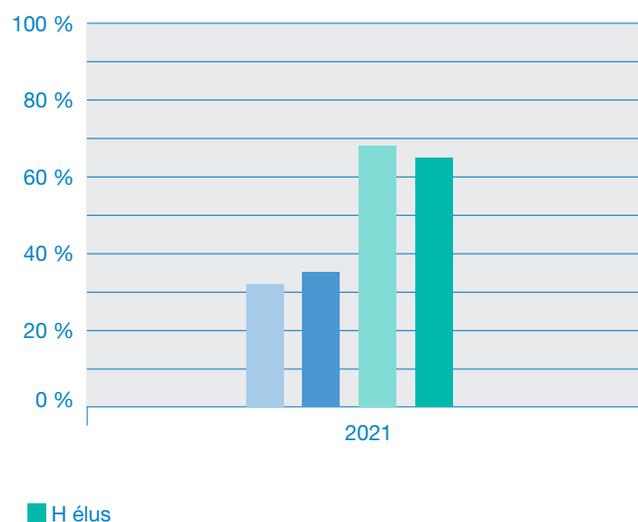
Wünnewil-Flamatt

En 2021, 22 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cependant, la proportion des candidates s'élevait à 29 % en 2021. En 2021, 35 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. La proportion des candidates était un peu moins élevée : 32 %.

Wünnewil-Flamatt : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



Wünnewil-Flamatt : représentation des femmes au Conseil général (2021)





En 2010, le Grand Conseil fribourgeois a été présidé par trois femmes (Solange Berset, Présidente, Yvonne Stempfel-Horner et Gabrielle Bourguet, Vice-présidentes). Pour l'occasion, le BEF a organisé une journée d'action sur le thème des « Femmes en politique » pendant laquelle une douzaine d'élues sont allées à la rencontre de la population à travers le canton de Fribourg.
Photo de la journée, le 12 juin 2010

2.3.8 La Veveyse

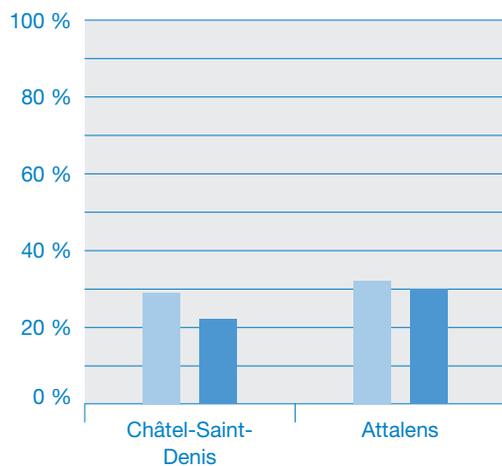
Dans le district de la Veveyse, la représentation des femmes au sein des **Conseils communaux** et des **Conseils généraux** se situe entre 22 % et 32 %.

Chef-lieu : Châtel-Saint-Denis

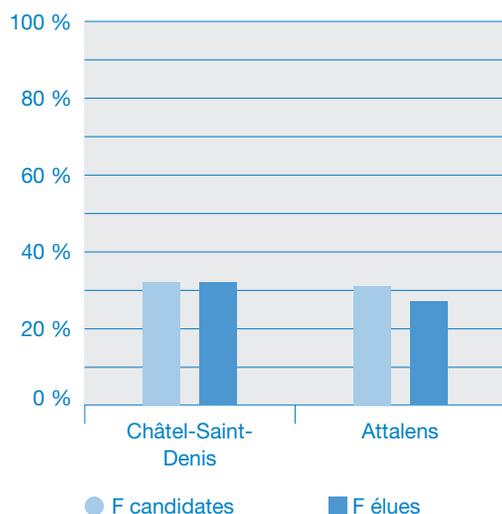
En 2021, 22 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. Cela correspond à 2016 et 2011, au moment où les femmes représentaient aussi 22 % des élu-e-s. Cependant, la proportion des candidates a baissé de 40 % en 2016 à 29 % en 2021.

En 2021, 32 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. Cela correspond à une diminution de 2 points par rapport à 2016, au moment où les femmes représentaient 34 % des élu-e-s. Cependant, la proportion des candidates a augmenté de 29 % (en 2016) à 32 % (en 2021).

Conseil communal : représentation des candidates et élues par commune (2021)



Conseil général : représentation des candidates et élues par commune (2021)



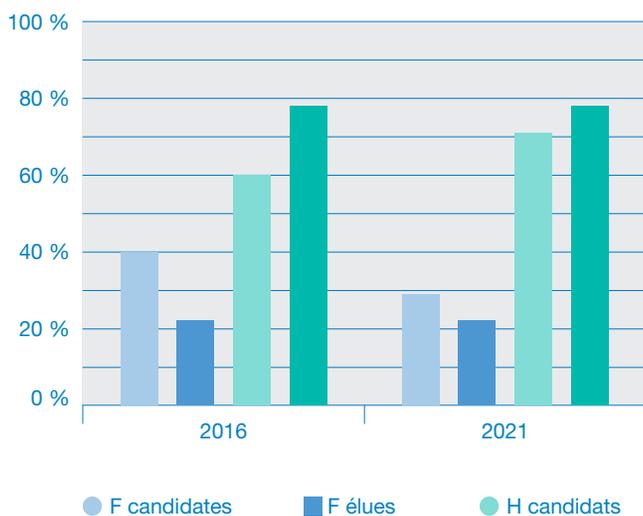


© Commune de Châtel-St-Denis

Portrait officiel du Conseil communal de Châtel-St-Denis

Photo de gauche à droite : François Pilloud, Jérôme Allaman, Daniel Maillard, Chantal Honegger, Daniel Figini, Nicole Tille, Thierry Bavaud (vice-syndic), Roland Mesot et Charles Ducrot (syndic)

Châtel-Saint-Denis : représentation des femmes au Conseil communal (2016 – 2021)



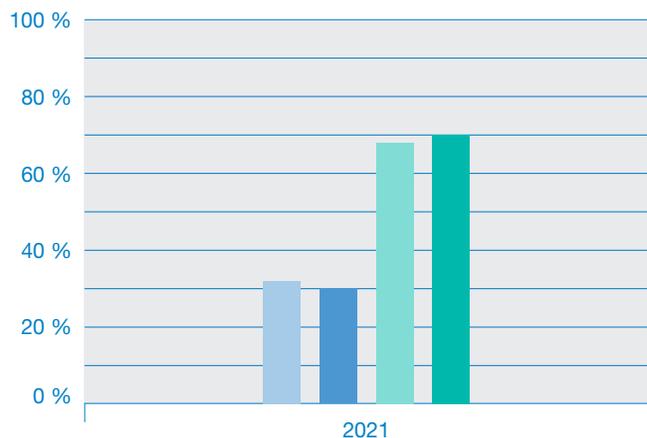
Châtel-Saint-Denis : représentation des femmes au Conseil général (2016 – 2021)



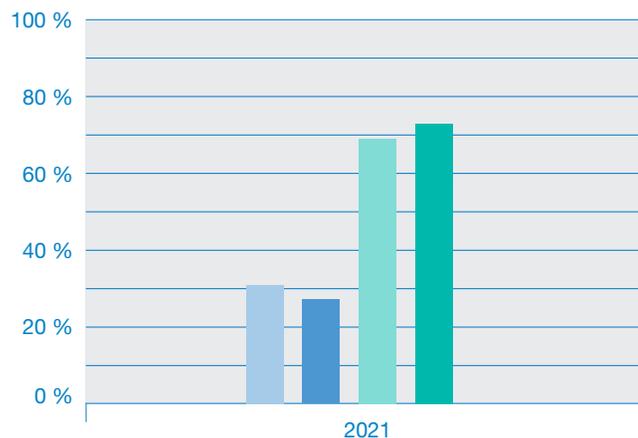
Attalens

En 2021, 30 % des personnes élues au **Conseil communal** étaient des femmes. La proportion des candidates s'élevait à 32 % en 2021. En 2021, 27 % des personnes élues au **Conseil général** étaient des femmes. La proportion des candidates était de 31 %.

Attalens : représentation des femmes au Conseil communal (2021)



Attalens : représentation des femmes au Conseil général (2021)



● F candidates ■ F élus ● H candidats ■ H élus

3 Conclusion

La représentation des femmes en politique reste volatile, à l'image de la société et de la situation de l'égalité. Son évolution n'est ni linéaire ni constante, mais marquée par des avancées, des reculs et des stagnations. Il y a toujours, même après 50 ans, des « premières fois » : la première femme fribourgeoise élue au Conseil des Etats, la première femme élue en tant que Préfète. Cela démontre que la représentation des femmes ne s'est pas encore normalisée. Dès que les efforts et l'effet de sensibilisation diminuent, la représentation féminine a tendance à se fragiliser et le manque d'investissement dans la relève se fait sentir.

Le BEF effectuée pour la troisième fois une analyse liée aux femmes en politique. La première publication découlant de ces données marquait les 40 ans du suffrage universel et était intitulée « *Est-ce suffisant ?* »²⁹. L'élection de trois femmes au Conseil d'Etat contrastait alors avec un recul à 21 %, de la représentation féminine au Grand Conseil, ce malgré une augmentation de la proportion des candidatures. Cette première analyse soulignait aussi l'amélioration de la représentation des femmes fribourgeoises au Conseil national, une situation qui contrastait avec l'absence de femmes dans le Conseil aux Etats et en tant que Préfètes.

« *Evolution ou stagnation ?* » - questionne, en 2016³⁰, la deuxième brochure du BEF sur le même sujet. Force était de constater que la réponse qui s'imposait alors était celle de la stagnation pour la plupart des instances, le Conseil national, le Conseil des Etats ou encore les Préfectures. Toutefois, comme en 2011, des situations très contrastées apparaissaient : une progression à 30 % de la représentation des femmes au Grand Conseil, mais une diminution de la proportion des femmes au Conseil d'Etat. Une situation au Gouvernement cantonal qui, comme nous le savons aujourd'hui, devait encore s'aggraver par la suite.

En 2021, la situation reste contrastée. Malgré le fait que la place des femmes ainsi que l'égalité en politique aient été mise au premier plan avec la Grève des femmes* / grève féministe et l'anniversaire des 50 ans de droit de vote et d'éligibilité des femmes, leurs effets sur les différentes élections restent mitigés. Ainsi, au niveau national, les effets de la Grève des femmes* / grève féministe se sont fait sentir. Ayant eu lieu en 2019 - donc immédiatement après la « déferlante violette du 14 juin » - les élections au Conseil national ont permis à une majorité de femmes d'en constituer la délégation fribourgeoise ; de plus une première femme a été élue au Conseil des Etats. Deux ans plus tard, une deuxième femme rentre encore au Conseil des Etats. Le canton de Fribourg est désormais représenté par deux femmes dans la puissante

chambre haute du parlement suisse.

Au niveau cantonal, les effets de la Grève de femme* / grève féministe se sont moins fait sentir : la représentation des femmes reste inchangée malgré les tendances à la hausse à l'échelon national. Ainsi, ce sont toujours environ un tiers de femmes qui siègent au Grand Conseil et une seule femme au Conseil d'Etat. Le canton de Fribourg, qui était encore avant-gardiste en 2011 avec 3 femmes au Conseil d'Etat, est à cet égard désormais relayé en fin du classement des cantons de Suisse. Néanmoins, il faut mentionner qu'une première Préfète a été élue dans le canton de Fribourg.

Même image au niveau communal : la situation reste stable. En considérant les données depuis 2011, il s'avère que la représentation féminine dans les Conseils communaux stagne autour d'un quart des élu-e-s. Cependant, les femmes sont encore moins nombreuses à avoir été nommées syndiques que conseillères communales. A ce jour, 11,7 % des syndicats/syndiques fribourgeois-es sont des femmes. Cela correspond à une diminution de 3,2 points par rapport à 2016. La représentation des femmes au sein des Conseils communaux s'est toutefois légèrement améliorée durant les dernières années et est passée de 27,5 % à 33,4 %. Mais il y a beaucoup de disparités et des variations importantes soit entre les districts, soit entre les législatures.

La représentation féminine n'apparaît toujours pas comme une priorité, elle reste volatile à l'image de la société et de la situation de l'égalité. Si les efforts et l'effet de sensibilisation diminuent, la représentation des femmes a tendance à se fragiliser et le manque d'investissement dans la relève se fait sentir.

29 Bauer Tanja, « Femmes et politique dans le canton de Fribourg: est-ce suffisant ? », BEF 2010 : www.fr.ch/document/9086

30 Bauer Tanja, « Femmes et politique dans le canton de Fribourg : Evolution ou stagnation ? », BEF 2018 : www.fr.ch/document/373591

4 Recommandations

Une représentation égalitaire des femmes et des hommes en politique est cruciale pour la démocratie et pour la représentation de la population. Elle implique l'engagement de plusieurs acteurs et actrices. C'est dans cette perspective que différentes pistes et des recommandations sont proposées dans cette publication. Il est en effet indispensable de garder à l'esprit que le progrès, qu'il soit social ou politique, ne s'accomplit jamais de lui-même.

Les partis doivent choisir leur stratégie en faveur de l'égalité
- des exemples :

- > S'engager en amont des élections
- > Mettre en place des quotas pour les listes
- > Organiser et financer des sections femmes
- > Choisir des femmes dans les organes du parti et les commissions externes, dans les prestations médiatiques
- > Entraîner les femmes aux jeux de pouvoir
- > Visibiliser les compétences des candidates
- > Valoriser les bons exemples

Plus d'informations adressées tant aux partis politiques aux femmes sont disponibles sur le site du BEF³¹. Des mesures concrètes se trouvent aussi sur la plateforme PROMO Femina³² élaborée par la Haute Ecole des Grisons.

Soigner la relève féminine !

Prendre conscience de l'accent à mettre sur la relève féminine est crucial. Concrètement, en effet, une meilleure représentation des femmes au niveau communal et cantonal améliore aussi la chance de trouver de futures candidatures féminines pour le Gouvernement cantonal et pour les deux chambres du législatif fédéral. Ainsi le Grand Conseil devient un bassin important de recrutement. La relève est la clé, il faut la soigner. Les partis politiques doivent s'en rendre compte et surtout s'engager dans une réflexion et une action volontaire dans ce sens. La relève signifie certes de bénéficier de beaucoup des femmes actives, mais la démarche ne doit pas être de la « cosmétique », elle doit s'ancrer dans une volonté concrète de faire évoluer la situation.

On aime souvent attribuer aux femmes et au fait « qu'elles ne s'engagent pas », la responsabilité des lacunes constatées en matière d'égalité. Toutefois, il serait judicieux de porter un

regard critique sur la situation. Ainsi, de façon récurrente, la question des femmes surgit encore souvent trop tard dans le processus électoral, et se limite même au moment de la recherche des candidatures. Les partis politiques doivent s'engager en amont. Soigner la relève féminine constitue un travail permanent, et il doit être fait à tous les niveaux.

Or, les femmes sont - à ce jour - confrontées à d'autres obstacles que les hommes : les défis de conciliation entre responsabilités professionnelles, familiales et engagement militant s'imposent encore plus chez elles car ce sont elles qui accomplissent toujours la plus grande part du travail non rémunéré ; des réseaux professionnels, socio-économiques et de loisirs souvent plus limités, résultat du partage inégal des tâches ; des rapports de pouvoir socialement moins acceptés, effets d'une socialisation souvent stéréotypée. Autant d'invitations pour les partis politiques à être proactifs face à ces défis.

Au niveau des personnes, il faut confier aux femmes des postes-clés au sein des partis ou dans les commissions importantes où ils sont représentés. Il faut leur garantir une présence médiatique. De plus, il faut aussi soutenir les nouvelles élues et leur donner réellement l'occasion de développer leur compétence et de montrer leur talent. Par ailleurs, et dans la mesure où les hommes semblent pouvoir bénéficier de façon plus active que la plupart des femmes de différents réseaux (militaire, sportif, etc.), il serait pertinent de compenser ces phénomènes au niveau structurel. Ainsi il faudrait créer des sections femmes des partis, leur attribuer des ressources, du soutien et leur garantir des postes dans les organes de direction du parti. Il s'agit bien sûr par cela de défendre les intérêts des femmes, à l'interne et à l'externe du parti. Mais c'est aussi pour elles une façon de s'organiser, de se soutenir. Cela représente aussi, pour le parti, une opportunité de faire évoluer la culture d'organisation vers une égalité entre femmes et hommes plus ancrée dans la réalité.

31 Informations concernant l'engagement des femmes en politique : www.fr.ch/vie-quotidienne/parcours-de-vie/egalite-et-politique

32 Plateforme PromoFemina : promofemina.fhgr.ch

Attention, campagne !

Le nombre de candidates ne suffit pas en soi. Il faut aussi proposer des candidates qui aient des chances d'être élues. Cela ne s'improvise pas. Une bonne campagne doit être anticipée. Là aussi, il est indispensable de chercher les candidates bien en amont du processus afin qu'elles puissent se préparer. Si elles sont débutantes dans l'engagement politique, il faut leur proposer un coaching pour préparer leur campagne personnelle. Il faut aussi que les partis les impliquent dans les préparatifs généraux de leur campagne. Par ailleurs, et tant que l'égalité n'est pas atteinte, si certains partis ne souhaitent pas mettre en place un système de quotas, ceux-ci devraient consacrer systématiquement une part budgétaire à une campagne spécifiquement pour les femmes. Il faut aussi bien différencier les enjeux existants entre des élections au mode proportionnel et des élections au mode majoritaire. Il est ainsi important, dans une campagne relevant du système majoritaire, que des personnalités connues soutiennent visiblement les candidates et témoignent publiquement de leurs compétences.

« Comment allez-vous concilier vie familiale et engagement politique ? »

A travers les décennies, cela semble difficile de dépasser cette question récurrente. Les femmes sont toujours interrogées sur leur vie privée et surtout sur leur rôle de mère de famille. Même si certaines personnes ont compris qu'il ne faut plus se focaliser sur cette question, celle-ci reste dans les têtes des électeurs et des électrices. Il est donc pertinent, que les partis présentent, notamment aux médias, des exemples significatifs de femmes qui s'engagent à tous les niveaux de l'échiquier politique.

Prenez place, Madame !

Cette invitation était un slogan lors de la Grève des femmes de 1991. Il reste pertinent : il faut s'asseoir, se placer, siéger. Cela demande de l'audace, de la combativité. Cependant, et cela a été démontré au cours de cette analyse, l'augmentation des femmes en politique n'est ni automatique, ni irréversible. Le risque demeure que l'engagement ne s'affaiblisse au moment même où une amélioration sensible dans la représentation politique des femmes est atteinte. Cela s'est vérifié par exemple au moment où 4 femmes ont siégé au Conseil fédéral en 2010 (elles n'étaient plus que 2 en 2015), ou lorsque 3 femmes ont siégé pendant quelques mois au Conseil d'Etat fribourgeois en 2011 (il en reste 1 en 2021). Il faut donc comprendre les

bonds en avant comme des encouragements à continuer de s'améliorer, mais garder à l'esprit que l'objectif n'est pas encore durablement atteint.

Une représentation égalitaire des femmes et des hommes en politique est cruciale pour la démocratie et la représentativité des autorités politiques. Elle implique particulièrement l'engagement des partis politiques. Il est indispensable toutefois de garder à l'esprit que le progrès, qu'il soit social ou politique, ne s'accomplit jamais de lui-même.

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 23 86, bef@fr.ch

www.fr.ch/bef

Juin 2023